



COMMUNE DE
FRESQUIENNES



ECHO DE *Fresquiennes*



À DÉTACHER, en page centrale :
Plan des chemins de randonnées

mairiedefresquiennes.fr
Bulletin municipal n°13 – Février 2024

2/3	Mot du Maire
4/19	Infos
20/21	Travaux
22/31	Conseils Municipaux
26/27	Plan
32/34	Comité des fêtes
35/44	Association Loisirs
	Club du Grand Air
	Puce à l'oreille
	Le Relais Petite Enfance
	Lis moi une histoire
	Centre de loisirs
	Club des loisirs
45/47	Sports
	L'USSJF / R.E.D. 76
	Eric Lejeune
48	Anciens combattants
49	Club des anciens
50/51	APE
52	Infos générales et Vulnérabilité

L'ECHO DE Fresquiennes est le bulletin d'informations de tous les habitants de la Commune. Si vous souhaitez qu'il soit l'«ECHO» de ce qu'il se passe dans votre hameau, dans votre association, ou si vous voulez agrandir le nombre de ses correspondants, n'oubliez pas de transmettre vos informations à l'ECHO DE FRESQUIENNES - Mairie.

Pour les associations : merci de communiquer les documents pour publication dans le prochain écho **avant le 1^{er} août 2024.**

Etat civil

Naissances :

FÉRAY Djillaly	22/11/2023
DE BILIO Martin	24/11/2023

Mariages :

DEGLOS Frédéric & JOLLY Peggy	09/12/2023
LECONTE Jonathan & LEROUGE Camille	09/12/2023

Décès :

LEMERCIER Jacqueline	11/09/2023
PONCE Jean René	17/09/2023
JOLLY Joël	24/12/2023
PECOT Christiane	03/01/2024

Directeur de la publication : Nicolas Octau
Comité de rédaction : Nicolas Octau, Denis Legrand,
Bernadette Vivès, Etienne Leclerc et Eléonore Dumont.
Mise en page et impression : Imprimerie Delâtre

Le mot du maire



Chères Concitoyennes,
chers Concitoyens,

L'année passée j'avais placé mes vœux sous le signe du courage sous toutes ses formes. Le courage de faire ou d'entreprendre, le courage de supporter ou de continuer, bref le courage. Force est de constater que cette vertu qu'est le courage est bien utile et même nécessaire pour traverser ces temps chaotiques qui sont les nôtres.

J'aimerais pour commencer cette année 2024, ajouter à cette vertu du courage les notions d'enthousiasme et d'optimisme.

L'enthousiasme pour garder la volonté de faire et l'optimisme pour faire avec enthousiasme.

Vaste programme me direz-vous... mais après tout, ne vaut-il pas mieux commencer l'année de façon volontaire et positive avec des objectifs élevés ? Car comme le disait Oscars Wilde : "Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles"... tout cela chers amis, en gardant les pieds sur terre, je vous rassure !

Enthousiaste et optimiste, je le suis assurément à l'heure de vous présenter nos principales réalisations de l'année passée. Permettez-moi de vous les citer de façon succincte.

- Nous avons ainsi procédé au remplacement du véhicule de nos services techniques pour un montant de 39.990 € HT avec le concours du département pour 30%.
- Un abri bus a été implanté chemin des Hautots pour un coût de 5.478 € HT avec une participation (à confirmer) de la région Normandie à hauteur de 60%.
- Le chemin du Bourg Joly a bénéficié d'une remise en état avec un nouvel enrobé et la pose de bordures à l'entrée du chemin par l'intermédiaire de notre communauté de communes Inter Caux Vexin avec un reste à charge de 25 % pour la commune soit 1.707,40 €.
- Le Chemin des Cambres a également bénéficié d'une réfection dans les mêmes conditions pour un montant estimé de 8.220,00 €.
- Nous avons poursuivi l'installation de lanternes économes LEDS, en équipant le Chemin du Bagot pour un montant total de 10.225,50 € TTC dont 6.217,70 € pris en charge par le SDE76, soit 60%.
- Nous avons entamé les travaux de restauration des toitures et de la charpente de la boulangerie. Le montant de ces travaux s'élève à 47.267,00 € HT avec une participation du département et de l'Etat à hauteur de 14.180,10 € chacun soit un total de 60%.
- Les services techniques (John et Alexandre) ont aussi réalisé en régie toute une série de travaux dont, la réfection des peintures de la classe du Directeur de l'Ecole, l'installation d'éclairage LED sur les deux classes maternelles, la réfection des peintures extérieures de leur local technique ainsi que de celles des vestiaires du stade, ils ont aussi entamé l'isolation des combles de la boulangerie.
- Nous avons dernièrement réceptionné un nouveau défibrillateur qui sera installé au stade de foot.

- Un nouveau plan de la commune a été réalisé et vient d'être posé près de cette salle, protégé par un abri lui aussi monté par les services techniques.
- Nous avons entamé la plantation de différents arbres afin d'agrémenter et de paysager notre village (tulipier de Virginie, paulownia, mûriers, albizia et magnolia grandiflora).
- Les travaux de notre nouvelle garderie ont eux bien avancé et devraient se terminer au printemps (2024 bien sûr).

La fin programmée des travaux de notre garderie est une transition toute trouvée pour vous présenter cette fois-ci les projets 2024.

L'école concentrera de nouveau toute notre attention car les travaux du préau dans le prolongement de la garderie ont d'ores et déjà commencé. Ce bâtiment de 16m x 8m en structure bois, comprendra un local de stockage de 20m² et un préau de 120m². Nous espérons là aussi une livraison pour le printemps. Ce projet d'un coût total de 201.237,64 € HT euros bénéficie de la participation du département pour 30% et de l'Etat pour 20%.

Durant les vacances du mois d'avril il sera procédé au remplacement de toutes les menuiseries extérieures de nos 3 classes primaires, puis au mois de juillet ce sera au tour de la cantine de recevoir de nouvelles menuiseries (hormis la verrière).

Ce projet bénéficie lui aussi de la participation du département pour 42% et de l'Etat par le Fonds Vert pour 35%. Soit une subvention totale de 77%.

Pour parachever ces projets sur notre école des études sont en cours pour une réfection complète de la cour, avec pour but une renaturation et une désimperméabilisation de certains espaces.

Tous ces projets sur notre École des Marronniers se font en pleine concertation avec l'équipe enseignante dont je salue le travail. Mais aussi avec les enfants, qui je peux vous l'assurer, sont toujours force de proposition.

C'est, je vous l'assure, une grande joie pour une équipe municipale que de voir s'épanouir ce lieu essentiel pour notre village qu'est notre école communale qui accueille à ce jour 128 élèves et 5 classes. Son développement futur restera au cœur de nos réflexions pour les prochaines années.

En 2024 le Conseil Municipal souhaiterait poursuivre les travaux engagés sur notre boulangerie communale. Nous avons commencé par le toit, nous aimerions poursuivre par les façades. A cette fin nous avons répondu à un appel à subvention d'un fonds européen qui pourrait grandement nous aider dans notre projet. Mais tout reste à obtenir...

A ce moment du discours je m'aperçois que mon enthousiasme et mon optimisme pour 2024 risquent d'allonger ce mot du Maire...

Je vous énoncerai donc pêle-mêle quelques orientations pour 2024.

- Ainsi nous approfondirons notre projet de rénovation thermique sur nos salles communales. Car les économies d'énergie sont une de nos premières préoccupations.
- Nous accompagnerons le Syndicat d'eau de Sierville* pour la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement communal sur le hameau de la Cour Souveraine.
- Toujours à la Cour Souveraine, nous travaillerons avec les services du Département pour sécuriser les habitants et tous les usagers de la route traversant ce hameau.
- En partenariat avec le SDE76, nous poursuivrons l'installation de Leds Chemin du Manoir Bosquet, Chemin des Cambres ainsi que Chemin du Plix.
- Avec l'appui du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, nous continuerons notre politique de lutte contre les problèmes de ruissellement, notamment en favorisant les projets liés à l'hydraulique douce et la renaturation.

Avant de conclure, je voudrai remercier ceux qui rendent possible tous ces projets au quotidien. Au premier rang de ceux-là, je voudrai citer nos employés communaux. Hélène, Eléonore merci à vous d'incarner au quotidien notre administration municipale et de rendre possible les orientations du Conseil Municipal. Merci à Mélanie et Vanessa d'assister nos enseignants et de faire grandir nos enfants. Merci à Annette de faire de la cantine un moment agréable ...tout du moins pour les enfants, merci à Vanessa de tenir les salles communales avec rigueur et merci à Sylvie pour la propreté de nos bâtiments et notamment de mon bureau. Un grand merci aussi à John et Alexandre d'être aussi polyvalents et de rendre plus belle notre commune. Merci enfin à Gwenaëlle pour tout ce que tu fais pour les enfants.

J'associe à ces remerciements ceux qui font vivre notre communauté, associations, bénévoles, commerçants ou agriculteurs, sans oublier les membres de votre Conseil Municipal.

J'espère au terme de ce discours, vous avoir communiqué notre optimisme et notre enthousiasme pour aborder ensemble cette nouvelle année. Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour 2024.

*SMAEPA Sierville 02 35 32 18 89

Votre Maire
Nicolas Octau

Elections européennes : dimanche 9 juin 2024



Si vous arrivez dans la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en déposant en Mairie ou via le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) votre **formulaire d'inscription** accompagné de la copie de votre **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom** (au choix : attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension).

Si vous êtes resté dans la commune mais que vous avez changé d'adresse depuis le dernier scrutin, il faut apporter un justificatif de domicile récent à votre nom également.

➔ En cas de doute ou d'interrogation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, notamment pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

➔ Sachez que si vous avez perdu votre carte électorale, vous pouvez venir voter muni uniquement de votre pièce d'identité en cours de validité du moment que vous êtes inscrit sur les listes.

A noter : il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, pour pouvoir voter lors de prochaines élections, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (formulaires papier).

C'est-à-dire le vendredi 3 mai 2024 en Mairie ou le mercredi 1^{er} mai en ligne.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Monsieur Gérard LESEUL,

Député de la 5^e circonscription de la Seine-Maritime :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez prendre contact avec le Député :

- Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
- Par courriel sur : contact@gerard-leseul.fr
- Par courrier postal au :
6 avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

Aide pour les séjours pédagogiques

Les enfants ayant participé à un séjour pédagogique avec leur établissement bénéficient d'une aide du CCAS de Fresquiennes de 30€.

Merci d'apporter en mairie une attestation de participation de séjour ainsi qu'un RIB afin que nous procédions au remboursement.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Recensement Citoyen

Les jeunes gens, jeunes filles ayant 16 ans au cours de l'année 2024 sont priés de venir s'inscrire en mairie sur la liste du recensement militaire après leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité. Cette démarche obligatoire permet l'inscription automatique sur la liste électorale et l'obtention d'une attestation qui devra être présentée aux différents examens scolaires ainsi qu'à l'inscription au permis de conduire.



Transport jeunes

Les jeunes titulaires d'un titre de transport scolaire (Collège ou Lycée) peuvent voyager gratuitement jusqu'à Rouen s'ils prennent le car à Pavilly ou à Barentin.

Transport scolaire

N'oubliez pas d'apporter en Mairie une photocopie du **justificatif de paiement**, à retirer auprès des services de la Région, ainsi qu'un **RIB** afin que nous procédions à une prise en charge à hauteur de 40€.

Les dossiers de prise en charge devront être déposés en Mairie **complets entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** pour pouvoir être traités.

Transport scolaire : inscription, horaires, consulter le site de la Région Normandie <https://www.normandie.fr/transport-scolaire> ou appeler le **02 22 55 00 10**

Pour mémoire...

Nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant les activités domestiques des particuliers :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. Leur participation, quelle que soit leur situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Plus d'information sur :
<https://enquetes.stat-publique.fr/eec>

Carte d'Identité & Passeport



Pour vos documents d'identité, vous devez vous rapprocher de la Mairie de votre choix équipée d'un dispositif de recueil pour les données biométriques : Barentin, Rouen, Yvetot, Tôtes, Clères...

(liste complète <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/page/N358>)

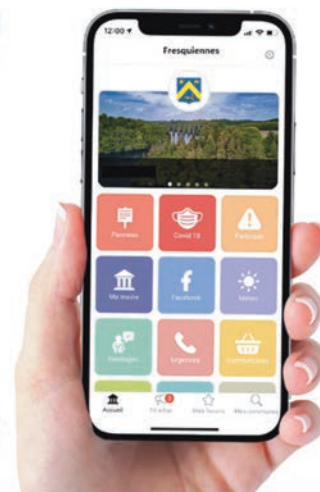


DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



L'application City Hall est désormais disponible et opérationnelle pour Fresquiennes, n'oubliez pas de la télécharger sur vos smartphones ! Celle-ci permet d'obtenir les informations données par la Commune.

École 2024 2025



Afin de préparer la rentrée scolaire 2024/2025, les parents, des enfants nés en 2021 ou pour toute nouvelle inscription, sont invités à se présenter en mairie ou à adresser un mail (mairiedefresquiennes@orange.fr) avant le vendredi 16 février 2024, aux horaires d'ouverture. Merci de :

Transmettre la copie de votre livret de famille (page des parents et de l'enfant à inscrire),

Transmettre un justificatif de domicile récent,

Transmettre un RIB et le mandat de prélèvement complété (si besoin),

Prendre connaissance du règlement intérieur de la cantine,

Remplir le formulaire en ligne.

Vous pouvez retrouver tous les documents et le lien du formulaire sur le site internet de la mairie.

Un rendez-vous avec le Directeur de l'école sera ensuite fixé pour valider l'inscription.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

Les Greniers de Fresquiennes

Foire à tout annuelle

Pour les exposants, les 07, 10 et 11 Juin de 16h à 19h, dans le hall de la salle Polyvalente, se tiendront les permanences pour l'inscription :

- Munissez-vous de la copie recto/verso de votre carte d'identité et de la liste des objets à vendre.

Pour tous, rendez-vous sur le Stade le Dimanche 16 Juin de 8h à 18h !

Si vous souhaitez davantage de renseignements, contactez Monsieur Marc LAMOUR au 02 35 32 59 87.



Le désherbage : l'affaire de chacun !

Depuis l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, les agents municipaux œuvrent au désherbage des espaces publics en appliquant des techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement, mais qui requièrent des interventions plus fréquentes.

Conformément à la réglementation en vigueur, les habitants sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété.

Une attention particulière doit être portée sur les pieds de murs, de haies et de clôtures qui jouxtent l'espace public.

Les bons gestes :

Balayer, désherber, démousser jusqu'au fil d'eau.

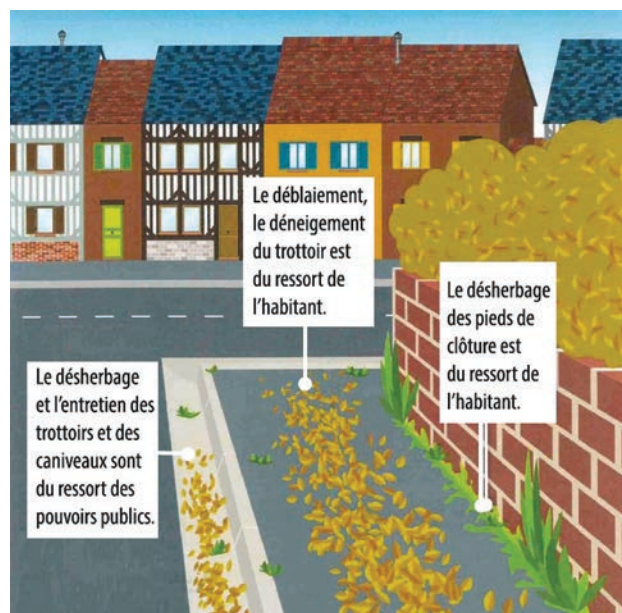
Evacuer les déchets collectés en déchetterie ou les composter.

Interdit :

Utiliser des produits phytosanitaires.

Évacuer des déchets collectés dans les bouches d'égout ou avaloirs.

Abandonner des déchets sur l'espace public.



Salles communales

La commune propose aux administrés la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Les deux salles communales de

Fresquiennes possèdent une cuisine équipée, un réfrigérateur, des tables, des chaises et un lave-vaisselle.

La location de vaisselle est possible, le tarif est fixé à hauteur d'un euro par personne.

Un état des lieux d'entrée et de

sortie seront réalisés. Une facture pourra être émise, a posteriori, en cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux, la même conséquence est prévue en cas de dépassement de l'heure prévue de remise des clés (à savoir, la facturation d'une journée supplémentaire).



Location du foyer communal

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	320 €	515 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	150 €	240 €

Location de la salle polyvalente

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	480 €	675 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	225 €	320 €



Désormais, deux chèques de caution seront demandés (300 euros pour les couverts et 1000 euros pour le mobilier et les locaux).



Messes à l'Eglise de Fresquiennes Notre-Dame-de-l'Assomption

Des messes ont régulièrement lieu, vous pouvez en connaître les dates grâce aux journaux locaux : Paris-Normandie et Le Courrier Cauchois. Pour le mois de février, la Paroisse de Pavilly ne prévoit pas de messe mais il y en aura certainement les mois suivant (généralement 1 samedi par mois à 18h).

Les célébrations de messes sont aussi des occasions d'admirer le travail de rénovation de l'orgue effectué par le facteur d'orgue Monsieur Dominique GERVAIS.

Plan de Prévention du Risque Inondation



Quel risque sur notre commune ?

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Austreberthe (PPRi)

Les **Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRi)** constituent l'un des outils de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de **prévention des inondations**.

Les PPRi ont plusieurs objectifs, notamment :

- **Identifier les zones qui risquent d'être inondées**, ainsi que du niveau d'aléas.
- **Réglementer les éventuelles constructions** qui pourraient voir le jour dans les zones à risques.
- **Réduire les vulnérabilités** dans ces différentes zones, pour les personnes, les biens déjà construits ou encore les activités.

Les conséquences pour les habitants peuvent être variées : cela peut en effet conduire à des interdictions ou la mise en place de mesures obligatoires.

Le PPRi Austreberthe-Saffimbec, couvrant notre commune, a été approuvé par la préfecture après enquête publique le 12 janvier 2022. En effet, la commune de Fresquiennes est concernée par un risque inondation ruissellement. Vous pouvez retrouver le règlement et les cartes des zones à risques en mairie, à la préfecture ou sur le site de la préfecture à cette adresse :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications/Information-des-acquereurs-et-locataires-sur-les-risques-majeurs/Recherche-par-Plan-de-Prevention-des-Risques-PPR/PPRN-Bassin-versant-de-l-AUSTREBERTHE-et-du-SAFFIMBEC>



Information sur le tri à la source des biodéchets

La loi AGECL (anti-gaspillage et économie circulaire) instaure depuis le 1er janvier 2024 le tri à la source des déchets biodégradables pour tous les producteurs.

Des solutions permettant le tri par les habitants seront progressivement déployées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2024.

Dans l'attente de leur mise en œuvre, la collecte des biodéchets alimentaires jetés dans les ordures ménagères se poursuit dans les conditions habituelles.

Les composteurs fournis aux foyers intéressés et disposant d'un espace suffisant, seront disponibles à partir du second semestre 2024, dans la limite du stock disponible. Les habitants qui contactent la communauté de communes dès à présent sont inscrits sur une liste d'attente, les modalités de retrait du matériel leur seront indiquées ultérieurement.

Le service déchets de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin reste à disposition pour tout renseignement (02 35 34 73 74).

Jean-Pierre Carpentier,
Vice-Président en charge de l'Environnement.

Micro crèche
Les LouLous & Co

02.32.80.33.42
06.42.31.66.55

mc-lesloulous@orange.fr

130 Chemin du Plix 76570 Fresquiennes



Micro crèche
Les LouLous

02.35.61.60.59
06.42.31.66.55

mc-lesloulous@orange.fr

140 Chemin du Plix 76570 Fresquiennes





**Téléchargez BlaBlaCar Daily,
votre nouvelle app de covoit' quotidien**

Klaxit déménage sur BlaBlaCar Daily, la plus large communauté de covoitureurs du quotidien en France ! BlaBlaCar Daily, c'est l'application de covoit' quotidien de BlaBlaCar qui reprend le meilleur de l'app Klaxit.

Depuis le 15 novembre, les covoitureurs et covoitureuses utilisant le service Klaxit sur le territoire d'Inter Caux Vexin sont invités à télécharger l'application BlaBlaCar Daily.

Téléchargez votre nouvelle application et continuez à covoiturer en toute sérénité !

Pas d'inquiétude, vous retrouverez tous vos avantages financiers et vos fonctionnalités préférées sur votre nouvelle application de covoiturage quotidien.

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin subventionne vos trajets en covoiturage planifiés depuis l'application BlaBlaCar Daily :

Les conducteurs reçoivent 1,50€ par passager transporté (gain moyen constaté pour une distance de 15 km), et jusqu'à 3€ par trajet et par passager, soit 120€/mois en covoiturant régulièrement.

Côté passager, les trajets sont offerts par Inter Caux Vexin quelle que soit la distance parcourue.

Vous êtes un nouveau conducteur ? Bénéficiez du bonus de 100€ !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**France
services**

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne...

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Retrouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr

- Rue de la Fontaine
76960 Notre-Dame-de-Bondeville
Téléphone : 02 35 76 40 39
Courriel : pauline.delabarre@ville-nd-bondeville.fr
- Route de Tôtes
76760 Yerville
Téléphone : 02 32 70 49 50
Courriel : accueil@espacedelahaye.fr
- 4 Rue de la Brême
76190 Yvetot
Téléphone : 02 35 56 14 14
Courriel : france.services@yvetotnormandie.fr
- Place Alfred de Musset
76000 Rouen
Téléphone : 02 35 08 86 40
Courriel : maison-du-plateau@france-services.gouv.fr

Médaillés du travail 2023

- BEGOC David (OR, GRAND OR)
- BONNAIN Hervé (OR)
- COLIN Joël (ARGENT, VERMEIL, OR)
- GRUEL Olivier (ARGENT)
- LELIEVRE Karine (VERMEIL)
- MARECAL Jacky (OR)
- MOTTE Isabelle (ARGENT, VERMEIL, OR)



Les médaillés ont reçu comme chaque année un petit présent offert par la Municipalité lors de la soirée des Vœux du Maire.



DECHETTERIE horaires

- ETE du 15/06 au 15/09 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 18h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 18h15
Fermée le dimanche

- HIVER du 16/09 au 14/06 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 17h15
Fermée le dimanche

Ramassage des encombrants

• Mardi 4 juin 2024

• Mardi 1^{er} octobre 2024



Rappel : Il est impératif de **s'inscrire en mairie** au plus tard la veille du passage en précisant la liste des objets à enlever.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants est un service rendu par la Commune, néanmoins, il est réalisé **pour un ou deux objets**. Merci de tenir compte, lors des prochains ramassages, du travail fourni par nos deux agents techniques.

IMPORTANT Déchets verts et ménagers

Grand merci de sortir vos sacs de déchets verts ou de déchets ménagers la veille de la collecte afin que le village de Fresquiennes reste un village où il fait bon vivre.

En cas d'infraction constatée, une amende de 60 € peut être appliquée.

Déchets verts 2024

5 sacs par an et par foyer pour les déchets verts seront disponibles en Mairie sur demande aux horaires d'ouverture.



VOS JOURS DE COLLECTES JANVIER à DÉCEMBRE 2024



VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées **le lundi** en porte à porte. Les déchets ménagers devront être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et les containers rentrés au plus tard le soir de la collecte



VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Collectés en porte à porte les déchets recyclables sont à présenter la veille de la collecte dans les **bacs jaunes** ou les **sacs jaunes transparents**

Le lundi pour les communes d'Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Roumare, Sierville

Le mardi pour les communes de La Rue-St-Pierre, St-André-sur-Cailly

Le vendredi pour les communes d'Auzouville-sur-Ry, Cailly, Morgny-la-Pommeraye, St-Germain-sous-Cailly, Servaville-Salmonville



EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Toutes les collectes de la semaine sont **décalées de 24h**

ATTENTION : la collecte du 8 mai est maintenue, celle du 9 mai décalée de 24h.



LE VERRE RESTE EN APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos bouteilles et bocaux en verre **dans les colonnes dédiées à recevoir le verre**



VOS ENCOMBRANTS ET AUTRES DÉCHETS

Déchetterie de Montville : Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Sierville

Déchetterie de Buchy : Cailly, La Rue-Saint-Pierre, Morgny-la-Pommeraye, St-André-sur-Cailly, St-Germain-sous-Cailly

Déchetteries de Darnétal et Boos : Auzouville-sur-Ry, Servaville-Salmonville

Déchetterie de la Valette à Maromme : Roumare

agence BURAY
Jérémy VIVIER Architecte HMONP / ABLV Architecture
ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT URBAIN
187 rue Max Pouchet - Résidence Saint-Alban
76 230 BOIS-GUILLAUME
✉ architecte@agenceburay.fr ☎ 02.35.76.36.12

Vente de PC
et dépannage informatique
MICRO DC
ESPACE PC & GAMER
☎ 02 35 61 65 04
☎ 06 01 82 89 57
151 rue des géomètres
76360 Villers-Écalles
www.microdc-gener.com
microdc@gener.com

GUIDE du tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Bien vidés, ni lavés, ni imbriqués, en vrac dans le bac jaune

EMBALLAGES EN PLASTIQUE
Bouteilles, bidons, flacons, sachets, pots...

EMBALLAGES EN MÉTAL
Bidons, aérosols, canettes, conserves, couvercles, capsules de café...

CARTONS
Boîtes, carton de regroupement et briques alimentaires. Les cartons trop grands pour entrer dans le bac sont à déposer en déchetterie.

TOUS LES PAPIERS

EMBALLAGES EN VERRE
Pots, bocaux et bouteilles

Dans le conteneur à verre

À déposer en déchetterie

PILES ET BATTERIES

DÉCHETS DANGEREUX

HUILE

TOUS LES APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS

MOBILIER

PNEUS
NOUS CONTACTER

GROS CARTONS

PAS DE DÉCHETS AMIANTÉS en déchetterie : nous contacter

VÊTEMENTS

Dans le conteneur

Pensez à vous équiper d'un composteur

DÉCHETS ORGANIQUES
De la cuisine et du jardin : épluchures, feuilles, herbe...

REFUS DE COLLECTE
ERREUR DE TRI 02 35 34 73 74

En cas de mauvais tri un autocollant «Refus de collecte» peut être apposé sur votre bac jaune qui ne sera pas collecté.

WWW.INTERCAUXVEXIN.FR

Inter Caux Vexin
CITEO
SMÉDAR

Tout dépôt sauvage sur la voie publique, y compris au pied des bornes de collecte est interdit sous peine d'amende.

Du nouveau à la Déchetterie de Montville : "Offrez une seconde vie à vos objets en bon état"

Si vous souhaitez vous séparer d'objets devenus inutiles pour vous mais encore en bon état, sachez que vous pouvez désormais les déposer dans des conteneurs spécialisés à la Déchetterie de Montville : ils seront ensuite collectés et valorisés par

l'Association **Le Maillon Normand – Croix Rouge Insertion**. Vous participerez ainsi à réduire la production de déchets et favoriserez l'insertion professionnelle en soutenant cette association actrice de l'économie sociale et solidaire.

Objets concernés :

- Equipement électrique et électronique
- Jouets, articles de loisirs et de bricolage
- Ameublement

Séances d'information aux premiers gestes de secours d'urgence

En Salle du Conseil (ou autre salle communale)

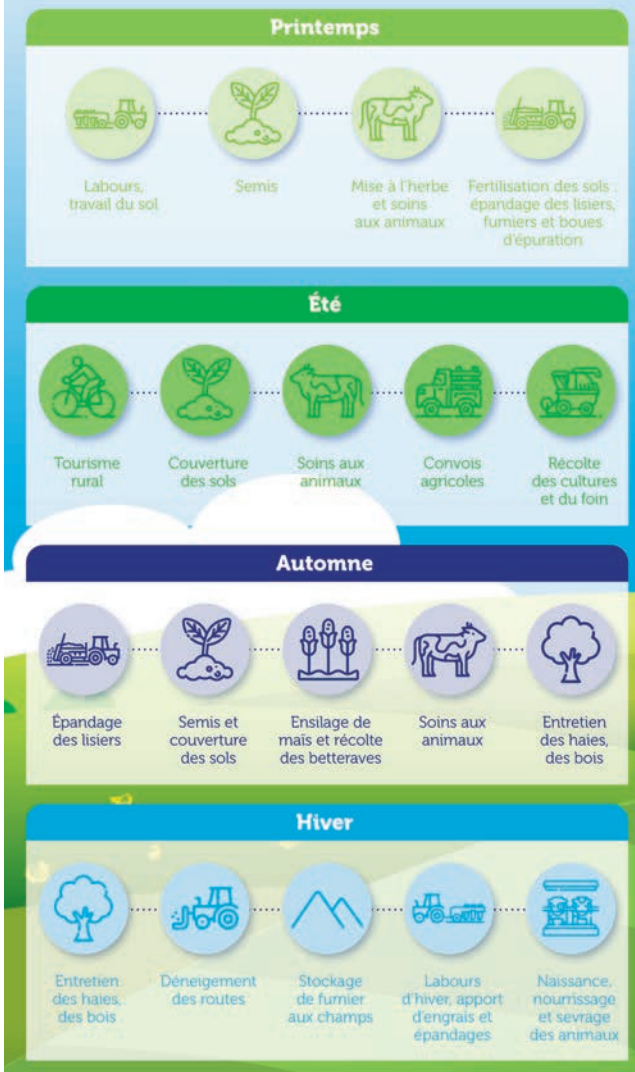
Samedi 17 février 2024 de 10h à 12h - Samedi 1^{er} juin de 10h à 12h

A l'initiative de Madame Bernadette VIVES, Adjointe au Maire, une information suivie d'une pratique aux premiers gestes de secours d'urgence vous seront proposées. Ce sera l'occasion également de manipuler un défibrillateur.

Les séances précédentes ont rencontré un bel engouement. Au vu de cet intérêt, il serait préférable de s'inscrire en Mairie afin d'être 12 maxi par session et de profiter pleinement de la formation aux gestes de premiers secours.

NB : Comme vous le savez le défibrillateur à Fresquiennes se situe sur le mur de la Mairie, sur le côté.
Un second défibrillateur va bientôt être installé sur le stade.

Une année agricole en Seine-Maritime



Association La Cigale et la Fourmi RELAIS AIDANTS AIDÉS



270 route de Dieppe à Malaunay (en face de la Mairie)
06 02 30 35 68 - lacigaleetlafourmi76@gmail.com

Notre Association propose **un lieu d'échanges** et **lieu ressources** pour toute personne souhaitant avoir des **informations sur l'accompagnement des plus fragiles, à leur domicile** (personnes âgées, personnes malades, personnes en situation de handicap).

Pour les aides à domicile :

- un lieu convivial pour **échanger sur leurs pratiques** et leurs astuces
- de la **documentation sur le métier**
- de l'accompagnement pour la **formation, la validation des acquis**
- des **ateliers de cuisine** et **autres animations à la demande**

Pour les proches aidants :

- un **temps d'échanges** et un **moment de répit**
- un **relais d'informations** sur les moyens existants
- un accompagnement dans la **recherche de solutions**
- des **cafés des aidants** et des **formations des aidants**

Vous êtes **Aide à domicile en direct (CESU, mandataire)** ? vous souhaitez **vous faire connaître** sur votre territoire, **avoir des informations sur votre statut, votre formation, vos droits** ? Vous pouvez **contacter Françoise BOUILLON** au 06 02 30 35 68.



Nids de guêpes, de frelons et de frelons asiatiques

Si vous avez un nid de guêpes, de frelons ou de frelons asiatiques, la Mairie peut vous aider dans le financement de sa destruction : il vous suffit de contacter une entreprise spécialisée et d'apporter en Mairie la facture et votre RIB. La Mairie vous remboursera de 30 euros.

A titre indicatif, liste non exhaustive des intervenants dans la région :

ALLO LA GUEPE : 06 72 42 17 00
allolaguepe@gmail.com

DESTRUCT GUEPES : 06 42 68 49 02

GUEPES-ACTION 76 : 06 10 41 36 96

GUEPES SERVICE 76 : 06 25 42 42 25
guepes76@hotmail.fr

JV FRELONS : 06 23 33 02 33
vallois.jeremy@orange.fr

AJ NUISIBLES NORMANDS : 06 71 04 32 59
aj.nuisibles.normand@gmail.com

YERVILLE GUEPES : 06 95 65 40 77
yerville.guepes@gmail.com

NORMANDIE NUISIBLES : 06 30 49 92 52
taupenet@gmail.com

SOS FRELON 76 : 06 17 92 59 30
(+ apiculteur)

Pour le frelon asiatique, vous pouvez appeler la plateforme de lutte contre le frelon asiatique

02 77 64 57 76

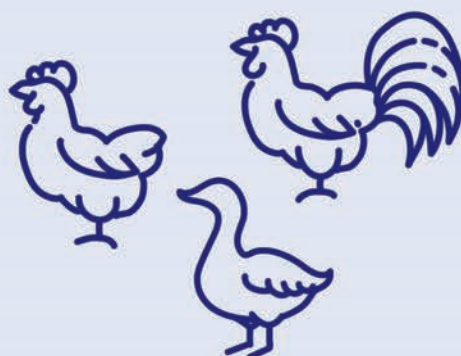
Site internet : <http://www.frelonasiatique76.fr>



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE **450 €**
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER
(article 131-13 du
nouveau code pénal)

Particuliers, collectivités,
entreprises sont concernés.

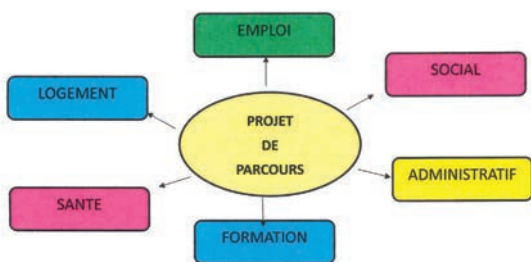
Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.



La Plateforme de Services

La Plateforme de Services est à destination des personnes en situation de handicap à partir de 18 ans.



Pour répondre aux objectifs, chaque parcours est construit de manière individualisée avec le bénéficiaire. La mobilisation de tous les acteurs du territoire est une priorité dans la recherche de solutions et dans la réussite du projet de la personne.

Territoire d'intervention de la plateforme de services AMER



Pour toutes questions ou prises de RDV, merci de contacter le
02.35.64.91.91 ou pf.services@amer-76.fr



ENCART PUBLICITAIRE À INSERER

DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « L'ECHO » DE FRESQUIENNES
PARUTION 2024

A renvoyer **AVANT LE 26 AOUT 2024**

Je soussigné :

Adresse et nom de l'entreprise :

N° de téléphone :

Adhésion pour un encart publicitaire couleur dans le Bulletin Municipal « L'ECHO » de Fresquiennes



COMMUNE DE
FRESQUIENNES

TARIF RETENU POUR 1 PARUTION

☐ 90 X 25	→	24.00 €
☐ 90 x 60	→	40.00 €
☐ 55 x 200	→	63.00 €
☐ ½ page	→	70.00 €

☐ 1 parution soit :€

☐ 2 parutions soit :€

Fait à
Le

Signature

Correspondance : Monsieur le Maire
Mairie de Fresquiennes, 41 rue du centre 76570 FRESQUIENNES
Tél : 02.35.32.51.92 E-mail : mairiedefresquiennes@orange.fr



FICHE D'INFORMATION

-ESCROQUERIE QISHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines.

Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières



Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lien public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé par e-mail



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou financières



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime

Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez-vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

Écoutez les victimes...



Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

Bureau Prévention & Protection



FI_004/2023_BPP 29/12/2023



Centre Local d'Information
et de Coordination

Service gratuit à
destination des personnes
âgées de plus de 60 ans et
de leur entourage

7 rue Jacques Offenbach
76360 Barentin
02 35 92 10 24

Horaires d'ouverture
Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30
& le vendredi de 13h30 à 17h

clic.seineaustreberthe@orange.fr

Nos Missions

Accueillir, informer
et réorienter

Evaluer
les besoins de la
personne âgée

Coordonner
le plan
d'accompagnement

Mettre en place
des actions collectives
et de prévention

Secteur d'intervention

36 communes



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Le CLIC s'adresse aussi bien aux séniors...



Si vous êtes une
personne
âgée de plus de 60 ans..

Le CLIC vous oriente vers les services
appropriés : soins, transports,
téléassistance, hébergement, maintien à
domicile...

Il vous informe par téléphone ou via
l'évaluation des besoins à votre domicile sur
l'ensemble des dispositifs d'aides à domicile
et en établissement.

Il vous accompagne dans vos démarches :
conseils personnalisés, aide à la prise de
décision, accès aux droits et aux soins.

Il vous sensibilise par des actions de
prévention sur différentes thématiques :
alimentation, prévention des chutes, aide
aux aidants, etc..

Le CLIC est un lieu d'écoute
et de ressources pour les proches
aidants

Il vous aide à trouver un soutien
et vous oriente vers des solutions
de répit existantes :
accompagnement psychologique
pour les proches aidants, accueil de jour,
plateforme de répit, baluchonnage, etc..

Il vous informe et vous sensibilise
par la mise en place
d'actions collectives



... à leur entourage ...

Et aussi aux professionnels



Le CLIC est un lieu ressource pour les
professionnels : transmission et
échange d'informations adaptés à
chaque situation.



Il assure la **coordination** des
différents intervenants.



Il met en œuvre des **actions**
d'information et de
formation.

DES TRAVAUX ?

UN PROJET ?

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Déclaration préalable de travaux (**DP**) ou Permis de Construire (**PC**), comment savoir ? Voici la marche à suivre pour faciliter vos démarches et débiter vos travaux en toute tranquillité... et légalité.



Pour déposer vos demandes, optez pour le guichet numérique !

Simple et sécurisé, ce service gratuit vous permet d'effectuer votre demande en ligne et de suivre l'instruction de votre dossier.

Plus d'infos : www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU

TERRASSE NON COUVERTE

- ⇒ Sans surélévation : aucune formalité
- ⇒ Surélévation ≤ 5 m² : aucune formalité
- ⇒ Surélévation ≤ 20 m² : **DP**
- ⇒ Surélévation > 20 m² : **PC**

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- ⇒ Permis de démolir***

PORTAIL ET CLÔTURE

- ⇒ **DP*****

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- ⇒ **DP** si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- ⇒ ≤ 40 m² : **DP****
- ⇒ > 40 m² : **PC****

CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- ⇒ **DP** (sans création de surface de plancher)

TOITURE

- ⇒ **DP**

CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- ⇒ ≤ 5 m² : aucune formalité*
- ⇒ ≤ 40 m² : **DP****
- ⇒ > 40 m² : **PC****

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- ⇒ **DP**

RAVALEMENT DE FAÇADE

- ⇒ **DP*****

FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement : ⇒ **DP**

ANNEXES (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...)

- ⇒ ≤ 5 m² : aucune formalité
- ⇒ ≤ 20 m² : **DP**
- ⇒ > 20 m² : **PC**

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Non couverte/couverte ≤ 1,80 m :

- ⇒ Bassin ≤ 10 m² : aucune formalité*
- ⇒ Bassin ≤ 100 m² : **DP**
- ⇒ Bassin > 100 m² : **PC**

Couverte > 1,80 m : **PC**

*Sauf périmètre de monuments historiques

**Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

*** Selon délibération, se rapprocher de la commune concernée

Dans le cadre d'un permis de construire :

Vous êtes dans l'obligation de recourir à un architecte :

- pour une construction neuve, si la surface de plancher dépasse les 150 m²
- pour une extension supérieure à 20 m² si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant dépasse les 150 m²

Vigilance, avant d'entamer vos démarches, vérifiez que vous n'êtes pas situé dans un périmètre «monument historique».



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 51



PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 51 se construit avec vous !

Pendant toute l'élaboration du document, vous avez la possibilité de donner votre avis, déposer vos remarques et d'apporter vos réflexions.

Rendez-vous en mairie ou sur : www.intercauxvexin.fr



Un PLUi, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle intercommunale. Il définit les orientations d'un territoire en termes de constructions, d'habitat, de zones agricoles et naturelles à protéger, d'amélioration du cadre de vie et des déplacements, etc.

Il expose les intentions de la collectivité quant à l'évolution du territoire. Le PLUi viendra remplacer les documents communaux (PLU, cartes communales) par un document unique afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente pour les années à venir.

Pourquoi « 51 » ?

Un premier PLUi, approuvé et entré en vigueur en 2021, couvre aujourd'hui 13 des 64 communes qui composent Inter Caux Vexin. Ce second PLUi permettra de couvrir les 51 communes restantes.



En quoi consiste la concertation ?

Pendant toute la durée de la procédure, l'ensemble des personnes intéressées est invité à s'exprimer. Esthétique des clôtures, des constructions, prise en compte d'une problématique environnementale, partage d'une vision du développement d'un territoire... vous avez la possibilité de nous transmettre vos remarques et observations :

- via le registre mis à disposition dans votre mairie,
- en remplissant le formulaire en ligne : www.intercauxvexin.fr/fr/news/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal-51
- par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, 190 route du Château, 76116 Martainville-Epreville.



C'est aussi des véhicules Mercedes- Benz
100 % ELECTRIQUES



Véhicule utilitaire ou poids lourds, thermique ou électrique,

L'équipe commerciale du groupe NORMANDY DIESEL est prête à vous conseiller



Mercedes-Benz

Tel : 02 32 91 98 98

commercial76@normandydiesel.com

Projet de Ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN)

Nous tenons à vous tenir informés de l'état d'avancement de ce projet ferroviaire impactant notre Commune dont nous parlons depuis 2014 et pour lequel, comme vous le savez, un collectif "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix" a été créé afin de défendre au mieux vos intérêts et ceux de notre Commune.

Ce projet figure dans la programmation financière relative à la loi d'orientation des mobilités de 2019 et dans le **scénario privilégié aujourd'hui par la Première ministre**, Elisabeth BORNE, pour actualiser cette programmation.

Le Comité de pilotage,

- présidé par le Préfet, Pascal SANJUAN, délégué ministériel au développement de la Vallée de la Seine et,
- constitué des co-financeurs (Etat et Régions), les Départements, les établissements publics de coopération intercommunale, les villes de CAEN, de CHERBOURG, du HAVRE, de ROUEN, de PARIS, les autorités organisatrices de mobilités ainsi que des maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau, gares et connexions), la présidente du comité technique et la garante de la concertation,

se mobilise pour faire avancer ce projet.

La 1^{ère} étape d'études a été réalisée sur la base d'un séquençage du projet :

- A court et moyen termes, la section PARIS-MANTES, ROUEN-BARENTIN incluant le nœud de ROUEN et la liaison jusqu'à YVETOT ainsi que la section MANTES-EVREUX.
- A terme, de nouvelles sections EVREUX-ROUEN et EVREUX-BERNAY (désigné comme étant le Y de l'Eure), le contournement de MANTES et les

possibilités de gares nouvelles, notamment à EVREUX.

Cette 1^{ère} étape terminée, les zones de passage préférentielles ont été actées par décision ministérielle du 13 février 2020.

La 2^{ème} étape d'études en cours doit aboutir au tracé final des premières sections (PARIS-MANTES et ROUEN-BARENTIN incluant le nœud de ROUEN) afin de préparer à la suite le dossier d'enquête publique sur ce périmètre à lancer avant 2027.

SNCF Réseau prévoit que les études permettent un tracé final des premières sections, dont celle impactant notre Commune, d'ici 2025.

SNCF Réseau a, par arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2023, **l'autorisation de pénétrer sur des parcelles privées et/ou publiques** afin de réaliser des études préalables (inventaires écologiques et reconnaissances topographiques).

L'autorisation de pénétrer dans les propriétés closes ne peut avoir lieu que cinq jours après notification par SNCF Réseau aux propriétaires, locataires ou gardiens connus demeurant dans la Commune. Ceux-ci doivent prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des personnes autorisées pour la réalisation de cette mission. En cas de besoin ou de souci pour pénétrer sur les parcelles, les agents mandatés pourront être assis-

tés du juge d'instance.

De plus, **sur le périmètre d'étude (carte en annexe), les demandes d'autorisations d'urbanisme dans le périmètre seront transmises aux services départementaux de l'Etat**, qui, selon l'analyse au cas par cas menée par le maître d'ouvrage au vu notamment de l'avancement des études et de l'ampleur de la construction, pourront rendre un avis de sursis à statuer. Dans cette éventualité, il s'agira d'un avis conforme.

Au terme de la validité de la décision de sursis à statuer, c'est-à-dire dans un délai d'au maximum de deux ans, dans le cas où la parcelle resterait concernée par le projet de ligne nouvelle et où la demande d'autorisation d'urbanisme initiale serait renouvelée à l'identique, le pétitionnaire aura la possibilité de mettre en demeure le maître d'ouvrage d'acquiescer la parcelle concernée.

Voilà, les points importants que nous voulions vous communiquer. Sachez que nous restons attentifs et mobilisés pour défendre au mieux vos intérêts et ceux de la Commune. Nous restons à votre écoute et vous invitons, si ce n'est déjà fait, à rejoindre le collectif "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix".

Le maire, Jacques NIEL La maire-adjointe, Isabelle MARLIER

(Article reçu en novembre 2023)

BULLETIN D'ADHESION

Madame ou Monsieur :

Adresse :

Téléphone : Mail :

- ☐ **Souhaite adhérer au collectif "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix", accepte de verser la participation de 5€ pour l'année 2024**

Merci de retourner ce bulletin, accompagné de votre participation, au siège de l'association à l'adresse suivante : Mairie de Roumare - Rue de l'Eglise - 76480 ROUMARE



TRAVAUX DANS LA COMMUNE EN 2023



En début d'année 2023, l'ancienne garderie, plus aux normes et vétuste, a été démolie.

Création de la nouvelle garderie. La fin des travaux est prévue au printemps de cette année.



Mise en place d'un **abri bus** au hameau Les Hautots, avec l'aide de la Région qui a subventionné à hauteur de 60%.



Passage en led de l'éclairage du foyer communal et remise en peinture de la cuisine par les agents techniques.

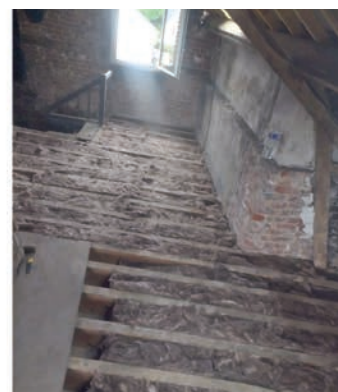




Remise en peinture du local technique de la commune, situé au parking du stade, par les agents techniques.



Réfection de la couverture de la boulangerie. Début de l'isolation des combles de la boulangerie par les agents techniques de la commune, avec l'aide financière de l'Etat et du Département de Seine-Maritime.



Mise en place d'un plan communal des chemins de randonnées et voiries à proximité de la salle polyvalente.



Passage en Led de l'éclairage public chemin du Bagot avec des subventions du SDE76.

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2023

1) Déploiement d'une antenne relais 5G Bouygues Télécom – délibération,

Monsieur le Maire a rencontré une chargée de projet dans le cadre de l'implantation d'une antenne relais 5G sur la commune. Les parcelles envisagées (chemin du Breuil) par l'entreprise Bouygues Télécom n'étaient pas adaptées et les riverains se sont mobilisés pour refuser ce projet. Monsieur le Maire a alors proposé des parcelles en bordure de l'auto-route pour limiter l'impact sur les riverains. Néanmoins l'opérateur téléphonique trouve l'emplacement inapproprié, souhaitant une installation au plus proche du centre bourg.

La chargée de clientèle a précisé à Monsieur le Maire que la commune Fresquiennes est située en zone blanche et que la Préfecture a sûrement reçu une demande d'implantation de la mairie. Sauf que Monsieur le Maire n'a rien demandé et ne constate pas les difficultés du réseau téléphonique. De plus, aucun administré n'a exprimé de besoin en mairie.

L'antenne mesurerait environ 30 mètres de haut (de type "Eiffel"). L'antenne existante chemin des Serres ne peut pas être utilisée.

Afin d'arrêter le projet d'implantation, le conseil municipal doit délibérer car Bouygues est dans l'obligation de poursuivre. En revanche, Monsieur le Maire ne pourra plus demander à la Préfecture de résorber la zone blanche. La seule solution sera de trouver un nouvel opérateur.

Il est parfois évoqué les conséquences sur la santé, des animaux notamment. Par principe de précaution, les conseillers décident de refuser l'implantation de l'antenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de refuser l'implantation d'une antenne relais 5G sur la commune.

2) Projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente – délibération,

L'Etat met l'accent pour les prochains mois sur les rénovations énergétiques des bâtiments publics et favorisent ces initiatives de réfection par l'attribution de subventions. Les salles polyvalentes représentent une grosse charge en énergie pour la commune. La salle polyvalente, d'une surface de plus de 200m², est utilisée quotidiennement par les associations, l'école et les particuliers. Il paraît important de réguler ces consommations.

Monsieur le Maire propose de réaliser une étude par l'intermédiaire de l'agence Buray, Architecte de la garderie actuellement en construction. La note d'honoraires proposée s'élève à 3.000€ TTC. L'étude permettrait de visualiser les besoins : isolation, changement de système de chauffage par une pompe à chaleur, panneaux solaires, esthétique de la salle... Monsieur Manuel DEMAREST alerte sur la surface et l'orientation et Monsieur Sébastien LOISEL ajoute qu'il faudra s'assurer de la solidité de la charpente pour supporter les panneaux solaires.

Monsieur le Maire propose donc de faire intervenir un architecte pour cette étude car l'étude et les devis permettront d'obtenir une base de travail et de faire les demandes de subventions. Les conseillers pourront ensuite décider de poursuivre le projet selon les résultats obtenus.

Monsieur Etienne LECLERC précise les consommations électriques de l'année 2022. Pour l'ensemble de la commune, on constate une consommation de 27.000€ et de 16.000€ uniquement pour les salles. Pour l'année 2023, une

consommation de 21.000€ est déjà réalisée pour les salles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de réaliser l'étude par l'agence Buray.

3) Etude de mise en conformité de l'accès handicapé et projet d'agrandissement d'une classe de l'école – délibération,

Suite à la construction de la garderie mais également du préau, les services de la Préfecture ont mis en évidence le besoin de répondre à l'accès aux personnes à mobilité réduite au sein de l'école. En effet, l'école maternelle et l'école primaire n'ont pas fait l'objet du dépôt d'un dossier accessibilité en fonction de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014. Afin de régulariser la situation, il devra donc être déposé un dossier de demande d'autorisation de travaux pour la mise en conformité totale et immédiate de chacun de ces établissements.

Pour cela Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à faire intervenir l'agence Buray, Architecte, dans la réalisation de ce dossier. Une proposition d'honoraire d'un montant de 2.400,00€ TTC a été transmise à la commune. Cela comprend :

- Un relevé du site d'implantation avec reportage photo,
- L'établissement des plans, coupes et façades des constructions existantes,
- L'analyse des potentialités de la parcelle au regard du PLU de la commune,
- Une étude du projet définissant la composition générale du projet et son parti architectural,
- La définition d'une enveloppe prévisionnelle des travaux.

La seconde problématique est la taille des salles de classe de l'école. En effet, celle des CP mesure environ 40 m², celle des CM1/CM2 50 m², l'ancienne bibliothèque ne mesure qu'environ 35 m². En général, les salles doivent être d'environ 60 m².

Cette année, l'école élémentaire n'accueillera pas plus de 70 enfants car l'ancienne bibliothèque ne peut pas accueillir plus de 22 enfants et la classe des CP ne peut pas accueillir plus de 25 élèves. Une partie des CE1 iront dans la classe des MS et GS. Ce qui évidemment questionne les parents.

Monsieur le Maire propose d'agrandir l'ancienne bibliothèque. L'inquiétude peut porter sur la fermeture d'une classe. Monsieur le Maire proposerait alors de fermer la classe des CP pour utiliser la nouvelle classe. La classe fermée servirait de bibliothèque, de salle informatique... Il est toujours nécessaire d'avoir une pièce supplémentaire.

Monsieur le Maire n'exclut pas qu'un jour des grands terrains soient vendus pour faire un lotissement et ainsi accueillir de nouveaux enfants et ainsi garantir l'utilisation des 3 classes d'élémentaires.

Le Maire souhaiterait également réaliser une étude pour la cantine où la verrière pourrait être supprimée et empêcher les sources ou déperdition de chaleur.

Madame Bernadette VIVES précise qu'à la rentrée, il y aura 128 enfants à l'école. Monsieur le Maire refuse les dérogations pour éviter de perdre des enfants. Il a été convenu avec le Directeur de l'école de faire patienter les hors-commune jusqu'au mois de juin. En fonction des effectifs de la rentrée

suivante, les autorisations pourront être données pour éviter la surcharge de l'école.

Monsieur le Maire souligne la qualité de l'équipe enseignante actuelle et souhaite la conserver.

En conclusion, il s'agit en partie de réaliser des obligations par la mise aux normes, des économies d'énergie et de revoir par la même occasion la configuration selon les propositions de l'architecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de faire réaliser cette étude.

4) Création de cavurnes en béton dans le cimetière – délibération,

Le cimetière était jusqu'alors équipé de cavurnes en béton. Néanmoins les emplacements disponibles ne sont pas aménagés. Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise PER-RAZZI de Montville pour la réalisation de 12 cavurnes pour un montant de 6.490,00€ TTC. Cette somme serait alors inscrite en investissement du budget et serait récupérée sur la facturation des cavurnes aux administrés.

Il existe actuellement deux parties dans le cimetière, une partie pour les cavurnes et une partie pour les caveaux. Actuellement les cavurnes en béton étaient vendues 500,00€.

La réalisation par la commune permettra de faire des économies aux administrés car les travaux sont réalisés pour 12 cavurnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de faire réaliser les travaux mais d'autres devis seront demandés. S'ils sont moins chers, l'entreprise la moins-disante sera retenue.

5) Décision modificative de budget n°2 – délibération,

Suite à la délibération précédente, il convient de modifier le budget 2023 de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	6 490,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 490,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		6 490,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		6 490,00 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics		6 490,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 490,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		6 490,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		6 490,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE : à l'unanimité cette décision modificative de budget.

6) Tarification du cimetière – délibération

Suite aux deux délibérations précédentes, Monsieur le Maire propose la modification des tarifs du cimetière de la manière suivante :

Durée unique	30 ans	
Concession de terrain uniquement *	300 €	Au profit du CCAS
Concession de terrain cavurne	200 €	Au profit de la commune
Concession d'une cavurne en béton	800 €	Au profit de la commune

* pour une concession de terrain de 2 m², le tarif est unique pour un ou deux cercueils. Ils devront obligatoirement être juxtaposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE : à l'unanimité les nouveaux tarifs.

7) Participation de la commune pour la réalisation du feu d'artifice du Comité des Fêtes – délibération,

Chaque année, le Comité des Fêtes sollicite la participation de la commune pour le financement du feu d'artifice organisé lors de la fête du village. Les années précédentes, la commune a pris à sa charge 60% du coût. Pour 2023, la facture est de 1.500€ TTC (identique à celle de 2022). Monsieur le Maire propose donc aux élus une participation à hauteur de 900€.

En leur qualité, Madame Sylvie BLONDEL, trésorière du Comité des Fêtes et Monsieur Sébastien LOISEL, trésorier adjoint du Comité des Fêtes, ne peuvent pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire félicite chaleureusement le Comité des Fêtes et ses bénévoles pour les réalisations : concert, fêtes du village et le feu d'artifice réalisés par l'entreprise "France Artifice".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE : à l'unanimité la participation de 900€ au profit du Comité des Fêtes.

8) Convention d'occupation des salles polyvalentes par les associations – délibération,

Les salles polyvalentes sont régulièrement utilisées par les associations. Afin d'acter leur occupation, une convention a été demandée aux Présidents ainsi qu'une attestation d'assurance. Monsieur le Maire rappelle que les salles sont mises gratuitement à disposition des associations afin d'y pratiquer les différentes activités selon un planning défini en réunion au cours du mois de juin.

C'est également l'occasion de faire signer le "contrat d'engagement républicain" qui engage l'association au respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, qui impose de ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et de s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire propose de délibérer sur sa mise en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE : à l'unanimité la convention d'occupation des salles polyvalentes par les associations.

9) Modification du contrat d'occupation des salles polyvalentes – délibération,

Afin d'engager plus sérieusement les locataires particuliers des salles polyvalentes, il est souhaité de revoir le contrat d'occupation des salles.

Selon l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local, un chèque de caution peut être demandé aux locataires à condition qu'il ne soit pas encaissé et conservé plus d'un mois. Un registre de suivi des chèques sera tenu.

Il est donc prévu de réclamer aux locataires deux chèques de caution. Un chèque de 300,00€ portant sur les couverts et le mobilier mis à disposition et un chèque de 1.000,00€ portant sur les locaux intérieur et extérieur ainsi que l'environnement des salles.

Après lecture du contrat, Monsieur le Maire propose de délibérer sur sa mise en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE : à l'unanimité le contrat d'occupation des salles polyvalentes.

Conseils Municipaux (suite)

10) Modification de la tarification du matériel loué dans les salles communales – délibération,

Les locataires des salles polyvalentes sont redevables des pertes et casses du matériel fourni. Il convient d'ajouter des éléments ne figurant pas dans cette liste et de modifier certains éléments.

Verre, coupe	2,00 €	Corbeille à pain inox	14,00 €
Tasse	3,00 €	Soupière – saladier	15,00 €
Sous-tasse	1,00 €	Planche à découper	15,00 €
Assiette	3,50 €	Grille réfrigérateur et four	100,00 €
Assiette à dessert	3,00 €	Bac de rangement verres	20,00 €
Carafe en verre	5,00 €	Pelle à tarte	6,00 €
Carafe inox	40,00 €	Ciseaux	30,00 €
Plateau	7,00 €	Poubelles de toilette	16,00 €
Plat inox	10,00 €	Décapsuleur / tir bouchon	8,00 €
Fourchette, couteau,	1,00 €	Couteau à pain	7,00 €
Petite et grande cuillère	1,00 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE : à l'unanimité la modification de la tarification du matériel loué.

11) Demande de remboursement d'une location de salle suite à une annulation – délibération,

Des administrés avaient loué le foyer pour le week-end du 18 novembre 2023. Après avoir démarché les traiteurs, ils se rendent compte que le coût des prestations a beaucoup trop augmenté et leur âge ne leur permet pas de réaliser la cuisine eux même pour autant de convives. Ils sollicitent donc le conseil municipal pour annuler leur location et ainsi être remboursés de la somme de 160,00€ versée pour l'acompte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE : à l'unanimité l'annulation et le remboursement d'un montant de 160,00 €.

12) Réalisation des travaux de l'abri bus Chemin des Hautots – délibération,

Lors d'un conseil municipal précédent, Monsieur le Maire avait évoqué la décision de réaliser un abri bus chemin des Hautots. L'entreprise LENOIR propose ses services à hauteur de 5.478,00€ HT. La subvention à la Région a été déposée et est en attente de commission pour une participation éventuelle de 60%, soit 3.286,80€.

La largeur de route a été vérifiée. Le propriétaire de la maison voisine a été informé.

Monsieur le Maire souhaite pouvoir faire débiter les travaux rapidement et ainsi rendre l'abri bus opérationnel pour la rentrée scolaire 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE : à l'unanimité la réalisation de l'abri bus chemin des Hautots par l'entreprise LENOIR pour un montant de 5.478,00€ HT.

13) Choix du prestataire pour la réalisation de la cantine scolaire – délibération,

Le marché public portant sur le choix du prestataire de la restauration scolaire a été publié dans le courant du mois de juin. Les candidatures devaient être déposées avant le vendredi 7 juillet 2023, 18h00. Quatre offres et une variante ont été reçues. L'ensemble des élus étaient invités à participer à la commission pour étudier les dossiers.

Selon les propositions, les résultats sont les suivants :

- Newrest – Barentin : 1^{er},
- Variante La Normande : 2^{ème},
- La Normande – Saint Nicolas d'Alhiermont : 3^{ème},
- Convivio – Bois Himont : 4^{ème},
- API – Le Trait : 5^{ème}.

Jusqu'alors la commune avait comme prestataire "Convivio". La commune a vécu deux grosses hausses de prix cette année. La proposition de Newrest permet de ne pas impacter les familles d'une nouvelle augmentation. Cette année, Convivio n'a pas fourni de glaces. Des glaces ont tout de même été achetées à la ferme des Noisetiers de Bois-Himont pour un coût équivalent de 0,60€ par enfant pour deux services. Les desserts de Convivio ont été annulés avec une réduction de 0,20€ par enfant.

Le marché est un contrat d'un an renouvelable deux fois pour un total de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE : à l'unanimité la conclusion du contrat avec l'entreprise Newrest.

14) Questions diverses

- Le Club du Grand Air remercie par un courrier l'ensemble du conseil municipal pour la subvention versée à l'association.

- La nouvelle carte de la commune avec les chemins de randonnées a été finalisée avec l'aide notamment du Club du Grand Air. Il faudra ensuite un support pour l'installer à l'extérieur. Le coût de réalisation est d'environ 1.500,00€. Elle sera publiée dans le prochain écho de Fresquiennes. Des flyers pourront également être réalisés. Monsieur Jérôme ALEXANDRE félicite les agents de commune car les chemins sont très praticables et permettent de parcourir environ 10 à 20 km sur la commune. Monsieur Jérôme ALEXANDRE croise régulièrement des randonneurs.

- Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour les élus de visiter le Sénat au mois d'octobre. Les élus s'accordent pour repousser la visite en janvier / février 2024.

- Il n'y aura pas de forum d'association. Seul le Club des Loisirs sera présente une journée pour réaliser les inscriptions. Les autres associations n'expriment pas le besoin de se rassembler.

- Monsieur Sébastien LOISEL informe que le Club de Foot estime insuffisante la subvention versée par la commune. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Fresquiennes met gracieusement à disposition les locaux et les fluides (eau et électricité) qui ne sont malheureusement pas toujours éteints ou fermés. Il faut également rappeler que le nombre d'équipes et d'enfants est en constante diminution. Monsieur le Maire souhaite bon courage et félicite le nouveau Président car les relations avec l'ancien dirigeant étaient difficiles. La subvention a été augmentée de 40% en 2022. Si les effectifs et les conditions d'organisation venaient à évoluer, Monsieur le Maire serait à l'écoute pour revoir le montant de la subvention.

- Monsieur Manuel DEMAREST prévient qu'un petit arbuste d'environ 1 mètre à 1m30 pousse au bord du tas de sable Hameau des Cambres. Il serait opportun de l'enlever au risque de diminuer la visibilité des automobilistes.

- Monsieur Manuel DEMAREST s'interroge sur le curage des bassins route de Montville. Monsieur le Maire précise qu'ils appartiennent aux bassins versants. La commune n'est pas gestionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h05.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

1) Cession d'un véhicule – délibération,

Le service technique étant doté d'un nouveau camion benne, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la vente de l'ancien camion immatriculé 3152 ZQ 76 de marque Nissan. Il sera mis aux enchères auprès de la société "VP Auto" située à ANCEAUMEVILLE. Le prix plancher est fixé à 6.000,00 €.

Pour rappel, le camion a 17 ans et 150.000 km et a été changé car il y avait de nombreuses réparations à réaliser. Il ne passait plus au contrôle technique. La vente aux enchères permet de vendre en l'état et sans contrôle technique. Sa valeur de reprise par le concessionnaire n'était pas avantageuse. Monsieur OCTAU précise qu'il ne valait sûrement pas plus de 2.000€.

S'il n'est pas vendu à la vente aux enchères qui aura lieu (sur place et en ligne) le 16 septembre, il peut être présenté en tout 3 fois. Le prix plancher pourra également être revu si besoin.

Les frais d'enchères sont payés par l'acheteur et le vendeur. Le prix de vente sera ponctionné de 17%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE : à l'unanimité la vente aux enchères dudit camion benne,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à sa vente.

2) Questions diverses

- La médaille de renouvellement de vœux de M. et Mme ALEXANDRE leur sera remise le mardi 17 octobre 2023 à 19h00 en mairie.

- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le mardi 03 octobre 2023 à 19h30, sous réserve d'avoir reçu l'ensemble des éléments afin de délibérer sur le choix des entreprises qui seront chargées de la construction du préau. L'appel d'offre pour le préau s'est terminé fin juillet. Il est convenu d'analyser les offres vendredi matin. Les subventions attendues sont de 50%. 20% ont été accordés par la Préfecture et nous attendons confirmation d'une subvention de 30% du Département.

- L'application City All est actuellement en fonction et relaie les informations affichées sur le panneau lumineux.

- Monsieur DEMAREST demande s'il est possible de refaire le ralentisseur situé Route du Houleme à côté de l'ancien bar en face du lotissement le Vallon. Monsieur OCTAU va poser la question à la Direction des Routes. Il s'agit simplement d'égaliser la hauteur. Monsieur DEMAREST demande également à ce que les arbres soient élagués sur la Route de Pavilly par le Département (RD44). Un seul côté a été fait jusqu'alors.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Tarification des repas de cantine 2023-2024 – délibération,
- Changement des éclairages des salles communales – délibération,

Le point numéro 9 "Changement des fenêtres de l'école et de la cantine" devient une information et non plus une délibération.

L'ensemble des conseillers acceptent à l'unanimité les modifications.

1) Choix des entreprises pour la construction d'un préau – délibération,

La commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 06 octobre 2023 pour procéder à l'ouverture des plis des entreprises ayant candidaté pour la construction d'un préau.

Au total, dix offres ont été transmises. Elles ont été étudiées sur deux critères : le prix, à hauteur de 40% et la valeur technique, à hauteur de 60%.

Le rapport d'analyse des offres est présenté au conseil municipal.

Les règles de construction doivent être respectées par les entreprises car en cas de malfaçon, l'assurance des entreprises ne répondrait pas. Bien qu'il paraisse élevé, il est impossible de revoir le prix du gros œuvre. Toutes les offres ont été négociées.

Trois entreprises ont répondu au lot gros œuvre.

Une seule entreprise a répondu au lot charpente.

Pour le lot couverture, la commission d'appel d'offre a choisi de sélectionner l'entreprise DURAND FILS, pour des raisons

de cohérence architecturale ainsi que pour une question de responsabilité et d'assurance du fait de la juxtaposition des deux bâtiments. Il s'agit de l'entreprise qui est intervenue sur la garderie. Des pièces seront démontées sur la garderie et la méthode de pose devra être identique sur le préau. Pour le lot électricité : une seule entreprise a répondu.

Pour le lot VRD : des travaux ont été retirés du fait de la concomitance de deux chantiers au même endroit. Des chemins piétons seront réalisés par cette entreprise.

La subvention de la Préfecture (35.600,00€) a été accordée sur la base de 145.000,00€ HT du coût des travaux et sur un coût total de 173.650,00€ HT comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre, les études géotechniques, missions de contrôle... Pour le Département, la demande de subvention se fera sur la base de la présente délibération à hauteur de 30%.

Cela représente donc un peu moins de 50% de subventions totales.

Après échange, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité d'attribuer le marché public de la manière suivante :

Lot n°1 – Gros œuvre :	SB CONSTRUCTION	65.000,05€ HT
Lot n°2 – Charpente :	DURAND FILS	51.441,35€ HT
Lot n°3 – Couverture :	DURAND FILS	32.309,30€ HT
Lot n°4 – Electricité :	SCAE	6.000,00€ HT
Lot n°5 – VRD :	LESUEUR ESPACE VERT	26.584,18€ HT
Soit un total de		181.334,88€ HT

Monsieur Etienne LECLERC, Adjoint aux Finances, confirme qu'il sera possible de financer le reste à charge de la commune sans recourir à un emprunt.



INDEX

Routes Départementales et Communales

Chemin du Bagot.....	B4-C4
Route de Barentin.....	B3-A4
Chemin de la Benardière.....	B4
Chemin du Bois Hamel.....	B3
Chemin du Bourg Joly.....	C3-B3
Chemin du Breuil.....	B3
Chemin de la Caillotièrre.....	A3-A4
Chemin des Cambres.....	D3-D2
La Champignonnière.....	C3
Chemin du Château.....	A2-B2
Chemin de la Guinardière.....	C3
Route de Goupillères.....	B1-B2
Chemin des Hautots.....	C4
Route du Houleme.....	B3-C3-C4
Chemin de Joséphine.....	B3
Chemin du Manoir Bosquet.....	D2-D3
Le Mont Mirel.....	C1
Route de Montville.....	B2-C2-C3-C4
Chemin du Mont Roti.....	C2
Route de Pavilly.....	A2-B2
Chemin du Plix.....	B2
Chemin des Serres.....	C4-C3
Route de Sierville.....	B2-C1
Chemin de Tous Vents.....	B3-C3-C4
Chemin du Val.....	C3
Chemin du Val Bosquet.....	D2-D3
Le Val Lubin.....	B4

Hameaux

Le Bagot.....	C4
La Benardière.....	C4
Binemare.....	B2
Le Breuil.....	B3
Le Bourg Joly.....	C2
La Caillotièrre.....	A3
Les Cambres.....	D3
La Communette.....	B2
La Cour Souveraine.....	B3
Les Haies.....	C4
Les Hautots.....	B4-C4
Le Manoir Bosquet.....	D2-D3
Le Mont Roti.....	C2
Le Puits.....	A2
La Quinardière.....	C3
Tous Vents.....	C3
Le Val.....	C3



1

2

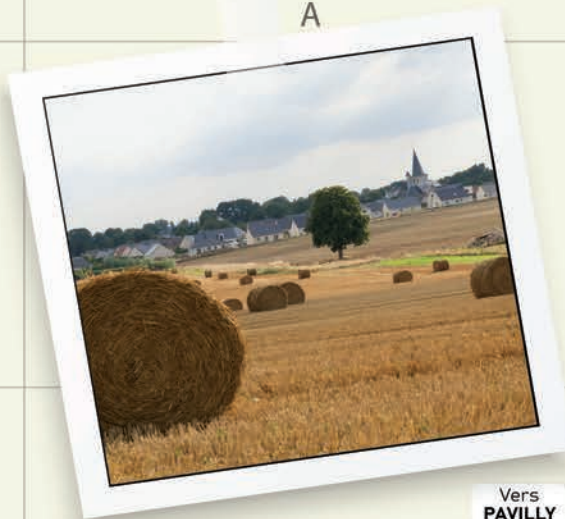
3

4

A

B

Vers
GOUPILLIÈRES



Vers
PAVILLY
La Tuilerie
BARENTIN
Le Petit Catillon

Vers
BARENTIN
Le grand Catillon
PISSY-POVILLE
Les Marivaux



LE CENTRE

ECHELLE
DU CENTRE VILLE

20 m

Conseils Municipaux (suite)

L'architecte estime qu'il sera possible de démarrer les travaux après notification des entreprises. La prévision de fin de chantier est estimée à mai 2024. La garderie devrait être réceptionnée en début d'année 2024.

Il restera à compléter le projet avec la renaturation de la cour d'école. Ce projet sera à approfondir en 2024. Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur de l'école sont allés visiter des cours de récréation. Une réunion est prévue à l'école avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les élus à ce sujet.

La cour ne pourra être réalisée qu'en 2025, le temps de recevoir les accords de subventions.

2) Mise à disposition du rapport d'activité 2022 du SDE 76 – information

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se doit de présenter le rapport d'activité 2022 du SDE76 à l'assemblée délibérante. Un lien internet a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux. Le rapport est en effet consultable à l'adresse suivante : <https://www.sde76.fr/Publications-et-documentations-Rapport-d-activite>

3) Facturation d'une dalle de faux plafond du foyer – délibération

Lors de la location du 1^{er} septembre 2023, les locataires ont malencontreusement abîmé une dalle du faux plafond du foyer au niveau de la mezzanine. Il convient alors de délibérer sur le montant à facturer aux locataires pour son remplacement. Il est convenu un montant de 15,00€ par dalle.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux décide à l'unanimité de facturer une dalle au tarif de 15,00€.

4) Convention d'occupation du domaine privé pour un abri bus – Chemin du Bagot – délibération

L'abri bus et le massif du Chemin du Bagot sont situés sur une propriété privée. Le propriétaire du terrain et Monsieur le Maire souhaitent régulariser la situation administrative par la signature d'une convention d'occupation du domaine privé pour le maintien de cet abri bus.

La convention a été transmise à tous les conseillers par mail en amont de la réunion.

Après échange, l'unanimité des conseillers municipaux permet à Monsieur OCTAU de signer la convention avec le propriétaire.

5) Avenants au marché public de la construction de la garderie – délibération

Monsieur le Maire soumet aux élus deux avenants dans le cadre de la construction de la garderie périscolaire. Un premier avenant porte sur l'installation d'un adoucisseur qui sera réalisée par le lot "plomberie" pour un coût de 6.587,00€ HT. La garderie accueillera deux blocs sanitaires et aura un gros volume d'eau à traiter.

Le deuxième avenant concerne l'habillage des planches de rives par le lot "charpente" et "couverture" pour un coût de 1.437,19€ HT. Cet avenant est issu d'une négociation importante puisqu'une moins-value était prévue (initialement la moins-value était de 2.500,00€ et la plus-value de 12.000,00€) ainsi que d'une pose disgracieuse qui a été revue.

Madame COURBE demande si l'installation d'un adoucisseur est obligatoire. Ce n'est pas le cas, il permettrait de garantir la longévité des équipements et de faciliter le ménage (les sanitaires, le chauffe-eau...). Le conseil municipal émet des réserves sur l'achat d'un adoucisseur.

Monsieur OCTAU précise que l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour alimenter les toilettes est en étude. En attendant, les collectivités ont l'interdiction de relier les eaux de pluie sur les toilettes pour des questions d'hygiène et de sécurité.

Après échange, à l'unanimité le conseil municipal :

Accepte l'avenant du lot "charpente et couverture" au marché public de la construction de la garderie.

Refuse l'avenant du lot "plomberie" pour l'adoucisseur.

6) Dépollution de la citerne de la boulangerie – délibération

Quelques temps après l'acquisition des locaux de la boulangerie, il a été constaté la présence d'une citerne contenant une grosse quantité de déchets et d'eau. A priori les déchets étaient présents depuis bien avant les anciens occupants (avant les exploitants de la boulangerie Guichard). La contenance de la citerne est estimée à 15.000 litres.

Des devis ont été réalisés afin de la dépolluer. L'entreprise "Halbourg" propose 4.680,00 € HT. L'entreprise "SARP Normandie" propose 3.636,00 € HT.

Après échange, le conseil municipal souhaite à l'unanimité faire intervenir l'entreprise "SARP Normandie".

7) Installation d'un panneau d'affichage des chemins de randonnées – délibération

Le plan des chemins de randonnées a été réalisé et est maintenant imprimable. Il a d'ailleurs été inséré dans le dernier bulletin municipal. Monsieur le Maire a pour projet de créer un panneau qui sera installé dans le centre bourg (à la place de l'ancien). Le plan sera fabriqué par le réalisateur de la carte. Un support devra être acheté et installé. Pour cela, l'entreprise "Lenoir" a transmis un devis d'un montant de 1.826,00€ HT. Le visuel est présenté aux élus.

Il reste à définir le type de fixation au sol. Les agents techniques seront sollicités pour l'installation.

L'entreprise DURAND a répondu par courrier qu'elle ne ferait pas de devis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition du support du plan des chemins de randonnées auprès de l'entreprise "LENOIR".

8) Acquisition d'un défibrillateur pour le stade de foot – délibération

Une subvention a été accordée par les services du Département pour l'installation d'un défibrillateur au stade de foot. Il était prévu une acquisition pour un montant de 1.816,00€ HT et une subvention à hauteur de 50%, soit 908,00€. L'entreprise "Schiller" était intervenue pour le défibrillateur de la mairie. Monsieur le Maire et Madame VIVES proposent de solliciter à nouveau cette entreprise. L'an dernier différents devis avaient été demandés et "Schiller" était le moins cher. De plus, lors des entretiens le coût sera moins élevé.

De nombreux événements, en plus des entraînements et matchs de foot, sont organisés au stade (foire à tout, fête du village avec le Comité des Fêtes...). Il paraissait important l'installation d'un second défibrillateur.

Après échange, l'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du défibrillateur avec l'entreprise "Schiller".

9) Changement des fenêtres de l'école et de la cantine – information

Monsieur le Maire décide de ne pas délibérer ce soir sur ce point d'ordre du jour. En effet, les deux devis proposés pour le changement des fenêtres de l'école et de la cantine sont

trop distincts pour réussir à choisir la meilleure offre (un devis en PVC et un devis en aluminium). Monsieur le Maire attend le retour d'une 3^{ème} entreprise.

Ce projet représente une dépense d'environ 100.000€ HT pour 23 ouvrants (fenêtres et portes).

Environ 65% de subventions (77.577,91€) ont été obtenues du Département (30.201,00€) et du Fonds Vert géré par la Préfecture (35.296,91€).

Monsieur LOISEL souhaite savoir si des stores seront prévus car c'est une demande de longue date par les parents d'élèves et de l'équipe enseignante. Il n'est pas prévu de stores. Monsieur le Maire propose de réaliser un devis pour de simples stores qui ne pourront pas être identique à celui installé à l'ancienne bibliothèque.

Cette délibération sera revue au prochain conseil municipal.

10) Décision modificative de budget n°3 – délibération

L'ancien camion benne de la commune a été vendu aux enchères et la commune a perçu une recette d'un montant de 8.728,00€ (frais déduits). Il a été vendu 9.900,00€. Le prix de réserve était de 6.500,00€. Il convient donc de l'inclure dans le budget de la commune et de prévoir sa sortie de l'actif par des écritures comptables.

De plus, suite à la validation de l'avenant du lot "charpente et couverture" portant sur la construction de la garderie, il est nécessaire de prévoir les crédits au budget.

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonction	Invest.	R		0,00 €	-7 003,00 €	-7 003,00 €
023/023	Virement à la section d'investisse	Fonc.	D		0,00 €	-7 003,00 €	-7 003,00 €
192/040	Plus ou moins-values sur cessions	Invest.	D		0,00 €	16 622,01 €	16 622,01 €
2182/040	Matériel de transport	Invest.	R		0,00 €	25 350,01 €	25 350,01 €
231/23	Immobilisations corporelles en cou	Invest.	D	202104	138 763,52 €	1 725,00 €	1 725,00 €
615232/011	Entretien et réparations sur réseau	Fonc.	D		0,00 €	7 003,00 €	7 003,00 €
6751/042	Valeurs comptables immo. cédée	Fonc.	D		0,00 €	25 350,01 €	25 350,01 €
7751/77	Produits des cessions d'immob. (h	Fonc.	R		0,00 €	8 728,00 €	8 728,00 €
7761/042	Différences sur réal. (négatives) re	Fonc.	R		0,00 €	16 622,01 €	16 622,01 €

La décision modificative de budget proposée est donc :

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent cette décision modificative de budget.

11) Tarification des repas de cantine 2023-2024 – délibération.

Le changement de prestataire de la cantine n'influe pas sur les tarifs de la cantine, Monsieur le Maire propose donc de conserver les prix de l'année 2022-2023, à savoir :

- Barème 1 : 3,44€ TTC : Revenus annuels inférieurs ou égaux à 18.000€, soit un quotient familial inférieur à 600€.
- Barème 2 : 3,59€ TTC : Revenus annuels compris entre 18.000€ et 36.000€, soit un quotient familial compris entre 601€ et 1.200€.
- Barème 3 : 3,74€ TTC : Revenus annuels supérieurs à 36.000€, soit un quotient familial supérieur à 1.201€.

Il est rappelé que les familles devront fournir à la mairie leur avis d'imposition sur le revenu ou leur attestation de quotient familial CAF pour justifier du barème applicable. Sans le justificatif, le barème 3 sera automatiquement appliqué.

Monsieur le Maire propose également d'appliquer le barème 1 aux assistants familiaux. En effet, dans un souci d'inclusion à l'école, selon la situation, il paraît préférable que les enfants mangent à la cantine avec leurs camarades.

Néanmoins, le barème pénalise l'assistant familial qui présente son propre quotient familial (et non celui des parents). Plusieurs autres communes fonctionnent également de cette manière.

Madame COURBE propose d'envisager de revoir les barèmes pour l'année prochaine afin de toucher plus de familles en barème 1 et 2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'appliquer les tarifs de cantine ci-dessus pour l'année scolaire 2023-2024.

Les retours du nouveau prestataire sont plutôt bons jusqu'à. Les recommandations du GEMRCN préconise un grammage différent des portions pour les maternelles et les primaires. Cela a donc été instauré avec "Newrest". Les enfants ont l'air d'apprécier. Les retours des enfants sont différents de ceux des adultes, par exemple, lors du service de lasagnes congelées par "Convivio" les enfants avaient adoré.

12) Changement des éclairages dans les deux salles communales – délibération.

Les agents municipaux se sont renseignés pour le passage aux lampes à LED dans les deux salles communales (le foyer et la salle polyvalente). Cela représente un coût total d'environ 6.000,00€ TTC. Ces travaux permettent de réaliser rapidement des économies d'énergie.

Il sera intéressant de se renseigner sur les économies d'énergie réalisées suite à ce changement.

Pour obtenir des subventions les élus décident de passer cette dépense dans le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

13) Questions diverses

- Lors d'un précédent conseil municipal, il a été délibéré la création de 12 cavurnes dans le cimetière. Finalement pour un montant de 5.320,00€ HT (contre 5.408,33€ HT avec le précédent devis), ce sont 14 cavurnes qui seront créées par les Pompes Funèbres Burette de Croixmare. Il est également possible d'obtenir un emplacement sans la cavurne. A Fresquiennes, le cimetière est assez grand pour éviter la reprise des tombes (procédure très longue). Tout est bien répertorié à la mairie entre les perpétuelles et celles limitées dans le temps. Pour être inhumé sur la commune il faut être propriétaire sur la commune, habitant, ancien habitant ou avoir l'accord du maire.

Le fait de réaliser les cavurnes en béton par la commune crée une économie aux particuliers.

- Pour information, suite aux sinistres déclarés au cours des dernières années, l'assurance "SMACL" dommages aux biens de la commune a décidé de résilier le contrat souscrit en 2020. En effet, le montant de sinistralité est trop important. Une nouvelle assurance sera souscrite au 1^{er} janvier 2024. La "SMACL" va tout de même faire une nouvelle proposition.

- Les Espaces Sans Tabac, grâce à l'intervention de la Ligue Contre le Cancer, ont été créés. Une inauguration est prévue. Il sera envisagé de la réaliser le 19 mars 2024 lors du deuxième conseil d'école. L'ensemble des conseillers seront évidemment conviés.

- Monsieur le Maire avait demandé la création d'autocollants "stop pub" avec le logo de la commune mais l'idée n'a pas remporté l'unanimité auprès des Adjoints et a été annulée.

- Monsieur LECOURT et Madame COLIN demandent si une boîte à livres va être installée. Monsieur le Maire propose à un conseiller de s'occuper de cette installation. Madame

Conseils Municipaux (suite)

ZAJDOWICZ évoque l'idée de récupérer une vieille armoire auprès des habitants qui s'en débarrasseraient.

- Mme COLIN demande également si des distributeurs à sacs à déjections de chiens peuvent être installés. Monsieur le Maire n'y tient pas car ce n'est pas à la collectivité de payer mais à chaque propriétaire de se responsabiliser et d'arrêter de laisser faire leurs animaux sur les trottoirs ou dans le cimetière.

- Monsieur LECOURT demande s'il est possible de créer un système de navette pour se déplacer sur les communes voi-

sines. Monsieur le Maire précise que la CCICV a maintenant la compétence "mobilité". C'est à elle de prendre les choses en mains. Par exemple, la communauté de communes de Barentin va mettre en place des navettes entre Pavilly et Barentin.

- Les travaux du tout à l'égout cour souveraine devraient débuter dans les jours à venir. Monsieur le Maire voudrait proposer au syndicat d'eau de réaliser une réunion publique pour répondre aux questions des habitants. Il s'agira d'une réunion pour informer les riverains, il ne sera plus l'occasion de donner son avis.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

Modification du tableau des effectifs – délibération,

L'ensemble des conseillers acceptent à l'unanimité l'ajout du point d'ordre du jour.

1) Choix des entreprises pour la construction d'un préau – délibération,

Lors du précédent conseil municipal les élus ont délibéré sur le choix des entreprises. En effet, il avait été décidé pour le lot couverture que l'entreprise DURAND soit retenue pour des questions d'architecture et d'assurance. Néanmoins lors de la notification des entreprises, celle évincée a transmis un courrier recommandé pour dire qu'elle ne pouvait accepter cette répartition. Monsieur le Maire a finalement reçu l'entreprise évincée.

Afin de répondre aux obligations de marché public, Monsieur le Maire accepte de revenir sur la délibération précédente et ainsi d'attribuer le marché à l'entreprise "BCR" pour un montant de 30.000€ HT.

L'entreprise "DURAND FILS" sera donc rejetée au titre du lot n°3 - Couverture.

Toutes les entreprises moins-disantes auront donc été retenues.

Monsieur LOISEL s'interroge sur la viabilité de l'entreprise. Monsieur le Maire répond que l'architecte connaît l'entreprise. Ils sont corrects et viables. Monsieur LEGRAND rappelle que lors de l'analyse du dossier de marché public, la valeur technique de cette entreprise est également très bien notée et qu'elle a fourni tous les documents nécessaires (attestation de versement des cotisations sociales, attestation d'absence de liquidation judiciaire...).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise "BCR" au prix de 30.000€ HT pour le lot n°3 de couverture.

2) Modification du tableau des effectifs – délibération

Les entretiens professionnels des agents ont été réalisés ces deux derniers jours et il a été convenu quelques ajustements d'emploi du temps. Un agent des écoles a besoin de quelques minutes le matin pour préparer sa classe et échanger avec l'enseignante. Il est proposé d'ajouter 20 minutes par jour à son emploi du temps. Son temps de travail annualisé de 27/35^{ème} passe donc à 28,07/35^{ème}.

Il s'agit de quelques minutes qui vont permettre l'accueil plus confortable des enfants. Auparavant, elle débutait à 8h20 en même temps que les enfants. Cela lui permet également de changer de caisse de retraite (passage d'IRCANTEC à CNRACL) et d'équilibrer son emploi du temps avec sa collègue qui est à 29,92/35^{ème}.

Madame COLIN s'interroge sur le nombre d'agents à la

commune :

- Deux ATSEM à 27/35^{ème} et 29,92/35^{ème} (annualisées),
- Agent de cantine 26,34/35^{ème}
- Agent des salles 20/35^{ème}
- Agent de ménage des salles de classe et d'aide sur le temps de cantine 23,11/35^{ème} (contractuelle annualisée),
- Agent d'aide sur le temps de cantine mais qui s'arrêtera aux vacances de Noël. La commune recherche une nouvelle personne pour un contrat d'environ 9h par semaine. Le poste nécessite d'avoir tout de même quelques qualités pour travailler à la cantine et à l'école,
- Deux services techniques à 35h,
- Deux secrétaires à 20h et 35h.

Cela représente 10 agents (contractuels et fonctionnaires).

Monsieur LOISEL propose de réaliser un trombinoscope des agents pour les élus afin de poser un visage sur un nom. Cela sera réalisé après accord des agents [droit à l'image].

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Cadre d'emploi Grade				
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	28,07/35è	Selon le classement de l'agent
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	24/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	26,34/35è	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35è	
Agent de maîtrise	C	1	35/35è	

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives

à la fonction publique territoriale.

En conséquence de la création de poste, et des postes non modifiés, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le **TABEAU DES EMPLOIS** ci-dessus, à compter du 01/12/2023 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la création d'emploi ainsi proposée,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- D'accorder les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

3) Questions diverses

- Le dernier devis des menuiseries de l'école arrivera en fin de semaine. Il faudra prévoir un nouveau conseil pour délibérer sur le choix de l'entreprise. Monsieur le Maire recevra les trois entreprises pour faire un choix qu'il exposera en conseil municipal.

- Monsieur Jean-François LECOURT demande où installer la boîte à livres car son achat diffèrera si elle est en intérieur ou en extérieur. Il n'est pas conseillé de la mettre à côté de la salle polyvalente pour limiter les dégradations lors des locations. En revanche, il est proposé de l'installer à côté de l'école pour donner l'envie aux enfants de se servir. Il paraît judicieux de l'avoir à proximité de la mairie pour pouvoir l'ordonner régulièrement. Peut-être est-il possible de la fabriquer par les agents techniques ?

- Monsieur Jérôme ALEXANDRE demande s'il est possible de faire des contrôles de vitesse route de Barentin. En effet la vitesse des véhicules y est excessive et certains riverains ne parviennent pas à sortir de leur propriété en toute sécurité. Monsieur le Maire a déjà contacté la Gendarmerie à ce sujet. S'agissant d'une route départementale, il faudra contacter le service de la direction des routes et faire une réunion avec le responsable pour tenter de réduire la vitesse. Monsieur ALEXANDRE sera alors convié.

- Monsieur DEMAREST fait remarquer que l'abri bus chemin du Hautot récemment installé ne permet pas le passage des engins agricoles. Le toit risque de bloquer lors du passage de l'engin. Au sol, il y a probablement les 3,50 mètres ce qui n'est pas le cas avec le débord de toit. Il n'est pas possible

de monter sur le talus car l'engin penchera. Monsieur le Maire va vérifier avec les agents techniques.

- Monsieur le Maire a annulé l'achat de l'adoucisseur de la garderie. Monsieur LEGRAND précise que cet adoucisseur servait pour l'eau chaude et non pour l'eau froide.

- Monsieur LOISEL précise qu'un fromager arrivera jeudi prochain sur le marché.

- Monsieur le Maire précise que la commune a engagé une procédure auprès de propriétaires réalisant une construction illégale Chemin de la Bénardière. En effet ils ne possèdent pas de permis de construire. La commune a bien lancé les démarches mais les délais légaux sont plus lents que les délais de construction. Monsieur le Maire insiste sur le fait que les démarches sont lancées. Bien qu'elles soient lentes, il est obligé de suivre la voie légale.

CHEZ MAYALA

TRAITEUR / FOOD TRUCK / LA TERRASSE

QUI SOMMES -NOUS ?

Une entreprise familiale avec une partie traiteur & événementiel qui existe depuis 2020 et récemment notre développement avec un food truck et "La Terrasse" !

A sa tête, vous retrouverez donc Hugo et Ornella, deux amoureux de la cuisine qui réunissent à eux deux, 25 années de passion culinaire !

Le reste de la famille Mayala n'est jamais très loin, vous les rencontrerez donc sûrement ! 😊

QUE CUISINE T-ON ?

Nous vous proposons une fusion food ...Voyagez avec nous entre l'Afrique et l'Europe pour des plats colorés, faits maison et plein d'amour ! ❤️

Du burger de banane plantain au camembert rôti à l'hibiscus, du poulet yassa à nos crevettes exotiques sans oublier nos rhums arrangés et notre jus de bissap...

Nous vous proposons encore pleins d'autres plaisirs gustatifs !

POUR QUEL TYPE D'ÉVÉNEMENTS ?

Mariage, anniversaire, repas en famille, séminaire d'entreprise pour la partie traiteur et food truck !

La Terrasse quant à elle, sera ouverte aux beaux jours et vous pourrez privatiser le lieu et profiter de notre carte (devis sur demande).

COMMENT NOUS CONTACTER ?

 06.50.88.91.65

 auxdelicesdemayala@gmail.com

 } Aux Délices de Mayala

 }



Comité des Fêtes

Comité des Fêtes de FRESQUIENNES

*Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2024.*

En 2023

La soirée cabaret du samedi 07 Octobre 2023 animée par la troupe B et M Company nous a fait vivre une soirée merveilleuse à travers ce show music-hall, dans un cabaret au rythme des années 80 et années Disco. Le public venu nombreux a pu apprécier les tubes légendaires, sur lesquels ils ont dansés lors de cette soirée. Ils ont également passé un moment convivial avec un bon repas pendant et après ce spectacle de music-hall.

Le spectacle de Noël était organisé le dimanche 17 décembre. Les enfants de Fresquiennes et leurs parents sont venus nombreux pour voir ce spectacle. De la magie et des danseuses ont mis plein d'étoiles dans les yeux des enfants. A l'issue du spectacle, le Père Noël en personne a fait une brève apparition pour une distribution de bonbons, suivie d'un délicieux goûter, de chouquettes et de brioches, apparemment apprécié de tous.



Et puis, il y avait les résultats du concours de boules de Noël auquel 22 enfants ont participé. Difficile pour les membres du Club des anciens de faire un choix tant ces boules étaient jolies et originales. 4 Enfants ont été sélectionnés sur la tranche d'âge 3 à 5 ans, 3 enfants pour les 6 à 8 ans, et 1 pour les 9 à 11 ans. Et oui, il n'y avait qu'un participant sur cette catégorie. Tous ont été récompensés par un beau livre. Merci aux enfants qui ont joué le jeu !

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le lundi 15 janvier 2024. Deux personnes se sont présentées afin d'intégrer le comité des fêtes. Mr Philippe Valet et Mme Paillet véronique. Nous leur souhaitons la bienvenue. L'association compte désormais 15 membres.

Fleurs Lelouard
Corinne Leroy



48, rue Delalandre - 76570 PAVILLY
Tél : 02 35 91 25 16 Paiement à distance CB

LENOIRBOIS

FABRICANT DE STRUCTURE BOIS — CHARPENTE
OSSATURE BOIS — VENTE DE BOIS AU DÉTAIL

76570 GOUPILLIÈRES | T. 02 35 91 05 59 | LENOIRBOIS.FR

En 2024

Sortie Théâtre

Un déplacement sur Paris pour assister à notre traditionnelle représentation théâtrale, toujours très appréciée, aura lieu **le samedi 06 avril 2024**. Le comité des fêtes vous propose un déplacement au théâtre Café de la gare afin d'assister à la pièce de théâtre "**Dîner de Famille**" de Joseph Gallet, à 17H30, suivi d'un repas au restaurant "Bistrot la montagne" situé 38 et 40 rue de la Montagne Ste Geneviève à Paris 05ème.

Repas complet avec apéro, vin/eau et café.

Le prix pour ce déplacement par personne, comprenant le trajet en car, la pièce de théâtre et le repas au restaurant, est de **88 Euros**. L'heure du **départ** de la Place de Fresquiennes est prévue à **13h30**.



A l'occasion de ses 30 ans, Alexandre souhaite demander à ses parents d'être le témoin de son mariage.

Son père, animateur de télé parisien, et sa mère, femme au foyer provinciale, sont fâchés depuis sa naissance.

Alexandre va utiliser de faux prétextes pour les réunir...

Le dîner de famille va-t-il totalement partir en vrille ?

On se régale à ce Dîner de famille Le Parisien

Une tornade FigaroScope. Vaut le détour ! Télérama

Un festival d'étincelles, de bons mots, de vacheries, d'humour et d'amour Marie-France

Une comédie familiale grinçante L'Officiel des Spectacles

Seules 60 places sont disponibles.

Merci de choisir votre menu et de le noter sur le bulletin d'inscription

Entrées : Les Gésiers de Volaille confits en salade. Le Cocktail de crevettes roses. Les chèvres chauds sur leur lit de salade du maraicher. Les six escargots de Bourgogne. La salade de fruits de mer.

Plats : Roti de Porc. Le faux-filet accompagné de sa traditionnelle sauce béarnaise. Le filet de cabillaud dans une délicate sauce à l'aneth. L'escalope de dinde façon normande. Le bœuf Bourguignon de nos grand-mères.

Desserts : La gourmande mousse au chocolat. Le sorbet coloré saveur cassis & poire. La traditionnelle tarte aux pommes maison & sa chantilly. La crème du Chef & son nappage au caramel. Le nougat glacé festif et son délicat coulis aux fruits rouges. Boissons : kir, 1/4 vin, eaux, café inclus (pas besoin de choisir).

Prenez votre menu avec vous le jour du déplacement pour le donner en arrivant au restaurant.

Bulletin de participation (sortie théâtre) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 23 mars 2024

Mme ou Mr

Adresse :

Tél. :

Nombre de personnes **88 €** :

TOTAL DU REGLEMENT JOINT :

MENU :

Comité des Fêtes

Fête du Village

La Fête du Village sera organisée, le **Samedi 22 Juin 2024**, au Stade André Dufour.

Un Apéritif est offert par la mairie et le Comité des Fêtes à 19h – Le repas champêtre à 20h

Et le feu d'artifice à 23h au Stade André Dufour à FRESQUIENNES.

Buvette à votre disposition.

Bulletin de participation (Fête du Village) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 12 juin 2024

Mme ou Mr

Adresse :

Tél :

Nombre de **repas Adultes 20€** (hors boisson) :

Nombre de **repas Enfants (moins de 12 ans) 10€** :

TOTAL DU REGLEMENT JOINT :

Soirée Cabaret

Le samedi 05 Octobre 2024, vibrez aux sons des batucadas et au rythme de la samba avec ces mélodies endiablées ! Plongez dans l'univers féérique des carnivals de Rio avec des danseurs et danseuses parés de leurs plus belles plumes et costumes étincelants.



Nous nous retrouverons
autour d'un délicieux repas,
dans la salle polyvalente de Fresquiennes,
le samedi 05 Octobre 2024 à 20h00.
Entrée par adulte : 35 euros
et enfant jusqu'à 12 ans : 17 euros.



Bulletin de participation (Soirée Cabaret) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 25 septembre 2024

Nom : Prénom :

Téléphone :

Nombres d'adultes : 35 euros X par soit

Nombres d'enfants (jusqu'à 12 ans) : 17 euros X par soit

TOTAL

Repas : Apéritif - Entrée - Plat chaud - Fromage - Dessert - Café
Un apéritif offert par le comité des fêtes

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes à joindre lors de l'inscription



Club du Grand Air

L'année 2023 fut riche en événements pour le club du Grand Air. Tout d'abord avec l'organisation de 2 randonnées par mois puis par le traditionnel week-end à la découverte d'une nouvelle région, le Pas-de-Calais, sans oublier la randonnée nocturne.

Fort de ce succès, le Club du Grand Air ne compte pas s'arrêter là et continuera en 2024 de proposer 2 randonnées par mois avec une petite nouveauté 2 randonnées prévues le dimanche après-midi.

En juin, les adhérents du club iront découvrir lors du week-end organisé par les membres du bureau les plages du Débarquement.



Nouveauté 2024 : les membres du bureau proposeront aux habitants de Fresquiennes de se joindre à eux pour une opération "Nettoyons la nature" le samedi 21 septembre. En effet, par cette action, les randonneurs veulent sensibiliser au respect de la nature et participer à une action citoyenne dans notre commune de Fresquiennes. Puis le dimanche 20 octobre, c'est sous les couleurs d'Octobre Rose que nous randonnerons.

**La randonnée nocturne aura lieu
quant à elle le samedi 28 septembre pour découvrir les nouveaux chemins sur Fresquiennes
et fêter ainsi les 35 ans du Club du Grand Air.**

Bonne année à tous !

Si vous voulez randonner avec nous et participer aux différents événements,
n'hésitez pas à contacter notre présidente Lucie Lebourg au 06 89 09 09 87.
Nous serons ravis de vous compter parmi nous.



BRARD Assainissement

Vidange de fosses septiques • Bac à graisses
Curage de réseaux • Débouchage de canalisations

Brard Mickaël

06 16 73 23 20

1331B rte du petit Melmont • 76480 Roumare
brard-assainissement@hotmail.com

MOBILISONS - NOUS

NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS de LIEGE

La chaîne du Liege

**RECUPERE - TRANSFORME - COMMERCIALISE
LE GRANULAT de LIEGE**

POUR ASSURER LES COMMANDES de NOS CLIENTS
ENTRE JUIN et NOVEMBRE IL MANQUE ENCORE

13 m3 de bouchons

Contact : lachaineduliege@gmail.com

Tél : 09 52 62 64 80

NOCES DE RUBIS !

Oui, cela fait déjà 35 ans que la Puce à l'Oreille et le Festival du Conte sont liés à la Commune de Fresquiennes !



L'occasion de remercier toutes les équipes municipales qui se sont succédées depuis 1989 et bien sûr tout particulièrement Monsieur Octau qui a décelé le but de notre action dans la commune et qui soutient le Festival du Conte de Fresquiennes & Caux depuis longtemps !



Pépito Matéo à Fresquiennes le 14 octobre 2023

Les plus grands noms que compte (!) le monde des Arts du Récit et de la Parole en France sont venus fouler les "planches" de la Salle de Fresquiennes. Henri Gougaud, Catherine Zarcate, Pépito Matéo, Praline Gay-Para, Michel Hindenoch, Mimi Barthélémy...

Ce sera à nouveau le cas à l'automne prochain, alors nous vous y attendons !

Toute l'équipe de la Puce à l'Oreille vous souhaite une très bonne année 2024 et vous donne rendez-vous en octobre pour le



www.fresquiennes-caux-festival.fr

35^{ème} Festival du Conte de Fresquiennes & Caux

Du vendredi 4 au dimanche 13 octobre 2024 à Pavilly,
Barentin, Fontaine le bourg, Canteleu, Clères, Le Trait et... **Fresquiennes !**



Inter
Caux
Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE RELAIS PETITE ENFANCE

vous accueille :

en ATELIERS COLLECTIFS sur inscription

- Le lundi, en alternance tous les 15 jours de 9h à 11h à Quincampoix ou de 9h30 à 11h à Roumare
- Le mardi, de 9h à 11h, à Clères
- Le jeudi, de 9h à 11h, à Fresquiennes
- Le vendredi, de 9h à 11h, à Eslettes

lors de PERMANENCES à Clères A l'Espace Clara, sur rendez-vous

- le lundi et le vendredi de 13h30 à 16h30
- le mardi de 13h30 à 17h
- Un mercredi par mois de 9h à 12h
- le jeudi de 13h30 à 17h30

LE RELAIS PETITE ENFANCE C'EST QUOI ?

Un lieu d'informations, d'échanges
et de rencontres GRATUIT pour :

- partager un temps d'accueil collectif avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants en favorisant l'échange et la socialisation de l'enfant ;
- obtenir un accompagnement pédagogique de la part de la puéricultrice ;
- obtenir des informations sur vos droits et devoirs en tant que salarié(e) et employeur : contrat de travail, démarche d'agrément, formation de professionnalisation, etc.
- participer aux activités ludiques, artistiques, motrices et de sociabilisation encadrées par une puéricultrice.

Votre contact Relais de Clères :

Espace Clara
64 côte du Mont Blanc
76690 Clères
02 35 37 06 77 / 06 74 13 54 80
ram.cleres.montville@orange.fr



LA BULLE PETITE ENFANCE

Une newsletter
dédiée au
développement de
l'enfant

Inscrivez vous sur
intercauxvexin.fr ou
scannez ce code :



Lis-moi une histoire



L'accueil se fait dans la salle de motricité de l'école maternelle (accès par le parc de jeux derrière l'école) de 15h30 à 17h30 pour les 0-6 ANS un jeudi sur deux (semaines paires) ! Possibilité de faire goûter les enfants pendant le temps d'accueil.

Associations / Loisirs

**NOUVEL HORAIRE ET NOUVEAU LIEU
DEPUIS LA RENTREE DE SEPTEMBRE !**



LE LAEP qu'est-ce que c'est ?

Ce moment est l'occasion de partager avec votre enfant un temps de jeux et de lecture, une bulle dans le quotidien, un instant rien qu'à vous... Se retrouver après l'école et votre journée de travail pour les grands puisque c'est juste à côté !

C'est aussi l'occasion pour votre enfant de préparer sa future entrée à l'école pour les moins de 3 ans : apprendre à jouer avec les autres, s'éloigner un peu de son parent pour préparer la séparation, entrer en contact avec d'autres adultes, mettre un premier petit pied dans l'école.

Les futurs parents sont également les bienvenus. Vous pourrez par exemple rencontrer d'autres familles si vous êtes nouvel arrivant sur la commune ou partager vos moments de grossesse avec d'autres parents qui sont déjà passés par là.



L'entrée est libre et gratuite. (Vous arrivez et vous repartez à l'heure qui vous convient)

Couverture – Zinguerie

Claude MARECHAL

172 Rue du Centre - 76570 FRESQUIENNES

Tél. 02.35.34.11.47

Mob. 06.75.38.89.64

SARL PEGOT

Terrassement
Démolition
Assainissement
Enrobé
Maçonnerie
Aménagement Paysager
Location de benne
Location d'engin avec chauffeur
Livraison de Matériaux



Pierre : 06.40.50.08.11

Centre de Loisirs Un petit bilan de l'année 2023...



Une année bien remplie se termine...

224 enfants ont franchis les portes du centre durant ces quatre sessions !!!

Une fréquentation qui fait plaisir et qui donne envie d'en faire encore plus.

Nous avons eu le plaisir de retrouver nos fidèles habitués qui sont présents à chaque nouvelle session mais nous avons également accueilli des petits nouveaux pour notre plus grande satisfaction.

2023 a commencé par **la session de février...** 72 petits monstres sont venus passer leurs vacances à nos côtés.

L'amour à envahi le début de la session... Pour la St Valentin, nous avons réalisé des cartes remplies de coeurs & une montgolfière de l'amour.

Ensuite il y a eu de la peinture, du collage, découpage, coloriage... sur le thème de l'hiver, du carnaval ou des animaux.

Le tout accompagné de jeux collectifs et de temps de repos.

Sans oublier les structures gonflables !!!

La session a continué en deuxième semaine avec la réalisation de "clowns qui roulent" & jeux collectifs.

Un stage cirque avec Robin : jonglerie, acrobaties, équilibre sur boule & tonneau... Il y a eu aussi mardi gras !!!

Alors on est tous venus déguisés au centre

Des princesses, pompiers, policiers, cow-boy, super héros, sorcières, animaux, fées... il y avait du beau monde !!!

Nous nous sommes affrontés par équipes dans des jeux de relais...

Pendant ce temps, une bonne odeur a envahi la salle... les crêpes du goûter toutes chaudes !!! Une journée artistique au centre avec la réalisation d'aquarium et les dernières heures du stage cirque avec Robin que nous remercions chaleureusement pour le partage et sa gentillesse. Pour la dernière journée de la session... On a profité d'une belle météo pour faire des jeux dehors... ça fait du bien !!!

Ensuite, il est venu l'heure de manger...

... Mais pour ce dernier jour, nous n'avions pas envie d'un repas "normal" à la cantine

Alex Pizza est donc venu à notre porte !

Les pizzas ont été dévorées... et comme dessert, de bons cookies.

Les petits monstres ont dévoré !

L'après-midi, pour se détendre, nous avons regardé "Rio"... en pleine période de carnaval, on ne pouvait pas mieux choisir.

Et pour le goûter, les bonnes chouxquettes de Marie & Carlos de notre boulangerie La P'tite Marie.

Durant ces deux semaines, nous avons eu le plaisir de fêter plusieurs

anniversaires : Yahnis (8 ans), Nino (5 ans) & Maïlys (11 ans).

Et voilà deux semaines bien remplies pour cette session d'hiver

Nos aventures ont continué pour **la session d'avril**.

La première semaine a défilé tellement vite qu'on n'a pas pensé à la partager avec vous... et nous en sommes désolés.

Pour cette première semaine, 40 petits monstres ont franchi les portes du centre...

Et nous sommes toujours aussi heureux de les retrouver !

Pendant ces 5 jours, il y a eu :

Des activités manuelles, des jeux collectifs...

On a pu profiter de l'espace vert le temps d'un bel après-midi ensoleillé

Une agréable séance d'expression corporelle menée par Eliot

Une petite randonnée en forêt avec Lucie, Florian & Eliot

Des parties de foot endiablées avec Florian

Mais n'oublions pas un élément important de la semaine tant attendu par les enfants : les structures gonflables !!!



Associations / Loisirs



Pour la seconde semaine, 32 petits monstres ont franchis les portes du centre pour un total de 60 pour la session.

La semaine a été rythmée par des activités manuelles, des jeux collectifs, des jeux dans l'espace vert, des moments de retour au calme...

Nous avons aussi loué des jeux en bois que chacun a pu découvrir à son rythme

La semaine s'est terminée par un petit repas surprise : Burger King !!!

Un repas qui a ravi tout le monde... étrangement il n'y a pas eu de reste

Sans oublier les brioches et chouquettes de notre super boulangerie pour le goûter !!!

Une nouvelle session s'est ainsi terminée avec la joie de fêter l'anniversaire de Clément (5 ans) entre copains...

Juillet... C'est parti pour la session d'été...

En quatre semaines, 133 enfants ont franchi les portes du centre...

Nos fidèles habitués que nous sommes très heureux de retrouver, mais également pleins de petits nouveaux que nous avons accueillis avec grand plaisir !

Faisons un petit résumé de cette jolie session :

Notre thème était : Voyage dans le temps cinématographique...

-Première semaine : Le cinéma du passé.

85 enfants inscrits...

Cette semaine a commencé par un grand jeu qui avait pour but de délivrer les animateurs du passé... mission réussie !

Les enfants ont donc pu donner des gages aux animateurs... et ils se sont fait plaisir !

Les plus petits ont pu participer à un atelier pâtisserie mené par Anne-Laure pâtisse & rit

Le mardi... un stage draisienné & BMX était organisé, les petits pilotes s'en sont donnés à cœur joie

Jeudi... c'était une sortie au four à pain solaire... chacun a pu fabriquer son pain et repartir avec à la maison.

-Deuxième semaine : Le cinéma du présent & les dessins animés.

111 enfants étaient présents.

Cette semaine, pour le plus grand plaisir de tous, les structures gonflables sont arrivées !

Pour commencer cette semaine, nous avons accueilli Clément Thiriet, Champion de foot freestyle, 4ème à la Naostyle Cup à Nantes.

Il nous a fait un petit show puis a initié un petit groupe à son art

Le mardi, c'est Azad qui est venu au centre pour une journée d'initiation au Handball sous un magnifique soleil

Mais c'était aussi le jour de départ pour le camp à Jumièges encadré par Lucie & Eliot.

4 jours en camping pour 12 minicampeurs avec au programme : tir à l'arc, paddle géant, Escalade, village gonflables et baignade.

Merci à Anne-Laure pour l'aide au premier trajet.

Il y a aussi eu une randonnée dans la forêt de Fresquiennes, des sorties piscine...

La semaine s'est terminée par une sortie "exploration des cours d'eau" Équipés de bottes, les enfants ont pêché poissons & crevettes, et ils ont découvert l'univers aquatique.

-Troisième semaine : Le cinéma du futur.



Associations / Loisirs



95 enfants étaient présents pour cette dernière semaine où la pluie s'est invitée pour ne plus nous quitter...

Pour clôturer cette session, c'est Robin qui est venu au centre pour un stage cirque à la semaine... équilibre sur boule & tonneau, jonglerie, acrobaties, monocycle, échasses... un joli moment de partage dans une bonne humeur qui a mené à un très joli spectacle le vendredi.

Mardi, c'était une initiation aux échasses urbaines.

Au menu : burger King... crêpes faites par la maman & la mamie de Romane.

Mais c'était aussi une soirée au centre.

Au programme... Une boom avec des déhanchés & Battle de danse, un spectacle de cirque avec Robin, Florian, Lucie, Léo & Cléa qui s'est terminé par un show lumineux de Robin.

Jeudi... une initiation à l'hover-board était organisée.

Sans oublier les sorties piscine.

Lors de ces trois semaines... il y a eu aussi des activités manuelles, des jeux collectifs, des moments de détente, de la danse, des chants...

Le centre a fermé ses portes à la fin de ces trois semaines...

Mais l'aventure n'était pas tout à fait terminée...

-Pour la quatrième semaine, un camp ados était organisé...

A l'initiative de ce petit groupe, nous avons trouvé un lieu pour qu'ils passent leurs vacances ensemble.

Direction Torchamp... malheureusement le soleil n'est pas venu avec nous...

Ce fut donc un séjour humide mais très agréable... des rires, des blagues, de la bonne humeur avec un groupe très attachant qui demande déjà à repartir !!!

Ce séjour était encadré par Florian & Brenda.

Voilà... une nouvelle page se tourne dans le livre de l'histoire du centre...

Et ce fût encore une belle aventure ! Pour le centre, 2023 s'est terminée par la session de **la Toussaint**.

Pour cette session placée sur le thème de l'automne & halloween, 91 petits monstres ont franchi les portes du centre...

De fidèles habitués que nous prenons plaisir à retrouver mais aussi beaucoup de petits nouveaux que nous espérons retrouver aux prochaines vacances

Alors on ne peut pas dire que le soleil était au rendez-vous... nous avons eu le droit à un vrai temps d'automne (remarquez... c'était dans le thème)

Plusieurs activités manuelles ont été réalisées...

Des squelettes en coton-tige, des chauve-souris, des bâtons de pluie, des plantations de graines de citrouilles, des cartes photos terrifiantes, de la peinture...

Une matinée d'expression corporelle, un relais morpion, une course d'orientation d'halloween... Un atelier pâtisserie d'halloween.

Mais aussi des temps de détente, de jeux collectifs, de création de bracelets...

N'oublions pas les fameuses structures gonflables... sans elles, les vacances des petits monstres ne seraient pas aussi réussies.

Nous avons aussi pu, avant que la pluie s'invite, parcourir le village pour récolter des friandises... De nombreuses portes se sont ouvertes pour gâter les petits monstres

... Merci pour eux !

Le stage capoeira a malheureusement dû être annulé à cause de la tempête...

Pour le côté, gourmandise...

... Nous avons eu le droit à des repas "de restaurant" selon les enfants...

Burger King... et Pizza

C'est toujours un plaisir de voir les enfants heureux

Cette session a aussi été l'occasion de fêter plusieurs anniversaires...

Vanessa a ouvert les festivités dès le premier jour, suivie de Lola... pour finir par Florian (Flo ou Floflo pour les intimes)

Merci à tous les petits monstres pour leur gentillesse, leur joie de vivre, leurs sourires & tous les petits moments de bonheur partagés.

Merci à Vanessa pour son aide, son soutien et tous les moments passés ensemble.

Tout cela est possible grâce à une bonne équipe d'animation que je remercie :

Florian, Manon B, Chloé L, Brenda, Camille L, Lola, Magdalena, Romane, Lucie, Chloé D, Eliot, Nathan, Manon L, Maureen, Hugo, Nawel, Alessandra & Ryana... Chacun apporte un petit grain de folie...



Associations / Loisirs

Une touche de couleur qui donne un joli tableau d'animation.

Un merci tout particulier à Florian, qui pendant toutes ces sessions a été aussi bon animateur que directeur adjoint... Un soutien au quotidien qui est très important Sans oublier Maxime, Emilie & Axel G qui ne sont jamais très loin et qui sont venus nous faire des petits coucous.

Aux bénévoles qui nous aident pour les sorties ou qui nous ont offerts des bonbons lors de notre journée d'Halloween.

Aux employés municipaux: Annette & Vanessa pour la cantine. Un grand merci à John & Alexandre, toujours prêts à nous aider. Aussi bien dans le transport du matériel pour le camp que pour les besoins de tous les jours.

Merci au Club des Loisirs pour son aide.

Ainsi qu'à **Mr le Maire & son équipe municipale** pour la confiance qu'ils nous accordent tout au long de l'année.



Un grand Merci à **vous, parents**, pour la confiance que vous nous avez accordée et pour nous avoir permis de proposer cette session à vos enfants.

Mais surtout et avant tout un très très grand MERCI à tous **les p'tits & grands monstres** pour leurs sourires, leur sincérité, leur joie de vivre...

... c'est pour eux et grâce à eux que nous sommes motivés à nous surpasser !

Et merci à **Marie & Carlos** de La P'tite Marie pour leur gentillesse.

Un bilan positif pour cette année qui se termine ... 2024 commence et nous espérons qu'elle sera encore meilleure que l'année précédente

**Je vous souhaite
une très bonne
et heureuse année !!!!**

Je vous souhaite pour 2024 une année pleine de petits et grands bonheurs.

Et surtout de prendre soin de vous ! En 2024, il y aura beaucoup d'espoirs...

Des éclats de rires, pour chasser la tristesse & la morosité,

De l'audace, pour oser inventer & créer autrement,

De la confiance, pour faire disparaître les doutes & s'épanouir pleinement,

Des gourmandises, pour croquer et déguster la vie,

Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,

De la générosité, pour se nourrir du plaisir de partager,

Des arcs en ciel, pour colorer les idées noires,

Des rayons d'espoir, pour illuminer nos idées & notre humeur,

Du courage, pour continuer à avancer !

... Mais aussi des jeux, rires, chants, activités et sorties pour avoir de merveilleux souvenirs en fin d'année!!!

Plein de gros bisous aux petits monstres et à leurs familles...

A très vite pour de nouvelles aventures!!!!

Pour plus d'informations... ..ou tout simplement pour suivre toutes nos aventures, nous vous donnons rendez-vous sur notre site Facebook.

Vous y retrouverez le résumé de nos vacances, nos photos... .. ainsi que toutes les dates d'inscriptions !

Voici les dates des prochaines sessions du Centre de Loisirs de Fresquiennes.

**Notez les bien...
et venez nombreux !!!**

**Vacances d'hiver :
du lundi 24 février au 8 mars 2024**

**Vacances de printemps :
du lundi 22 avril au 3 mai 2024**

**Vacances d'été :
du lundi 8 juillet au vend. 2 août 2024**

**Vacances de la Toussaint :
du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024**

Une nouvelle année commence, une nouvelle équipe d'animation va donc se constituer. Si vous êtes intéressé ou vous connaissez des personnes intéressées pour travailler au centre pendant les vacances, n'hésitez pas à envoyer votre candidature à : clsh.fresquiennes@gmail.com

*** Une bonne session commence par la constitution d'une bonne équipe d'animation ***

Liens utiles :

Tél : 06.50.41.23.70



clsh fresquiennes

Mail : clsh.fresquiennes@gmail.com

Associations / Loisirs

Club des Loisirs

Bonne & heureuse année 2024

**Naturellement,
nous vous souhaitons
une très bonne & heureuse année
2024 avec une santé de fer.**



Mais cette fois-ci, nous désirons plus particulièrement vous souhaiter de croiser beaucoup de personnes gentilles & bienveillantes.

Au travail, dans la rue, dans les transports en commun, chez les commerçants...

... N'oubliez pas, la gentillesse & la bienveillance, c'est contagieux.

Avec ceci, et pour cette nouvelle année 2024, nous vous souhaitons d'oser.

- Oser réaliser vos rêves.
- Oser concrétiser vos projets.
- Oser profiter de votre bonheur.
- Oser apprécier l'amour qu'on vous donne.
- Oser avoir tout le succès que vous méritez.

Tout cela est en vous, il ne vous

reste plus qu'à oser.

Restez-les mêmes ! Des êtres merveilleux.

Mais que s'est-il passé depuis la rentrée ?

En septembre,

Les activités ont repris... Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges : Musique (piano & batterie), danse de salon, Capoeira enfant et adulte & cirque.

Des animations ont lieu tous les mois... Les ateliers pâtisserie menés par Anne-Laure certains samedis matins rencontrent un vif succès... Le partage d'une passion gourmande qui ravie les papilles de tous !

Nous avons pu organiser **un stage Roller** mené par Eliot qui a été une grande réussite... Toutes les places ont été prises en une journée et les enfants sont repartis ravis. Dès que la salle sera disponible, nous en organiserons à nouveau.

La garderie et l'accueil du mercredi ont ré-ouvert leurs portes. Nous avons retrouvé nos fidèles petits monstres mais plein de petits nouveaux nous ont rejoints et nous en sommes ravis !!! Cette année est encore un peu particulière... Nous n'avons toujours pas de toit sur notre tête. Le temps des travaux, Nous nous baladons de salle en



salle en fonction des disponibilités. La situation n'est pas simple pour tout le monde, mais nous gardons notre sourire et notre bonne humeur pour accueillir aux mieux les p'tits monstres !

Décembre...

Cette année, nous ne pouvons toujours pas sortir nos belles décorations car nous n'avons nulle part où les installer, mais nous avons fait entrer la magie de Noël du mieux que l'on pouvait.

*** Noël agite une baguette magique sur ce monde et voici,
Tout est plus doux et plus beau.

A la garderie, il y a eu une soirée très spéciale... C'était notre soirée de Noël !!!

Lors de cette soirée, une Battle de danse a été mise en place, laissant place aux déhanchés des petits monstres !

Leur talent de danse a été récompensé par un petit cadeau envoyé par le Père Noël lui-même !

Noël était en approche...

Les samedi 9 & dimanche 10 décembre 2023 a eu lieu notre 9^{ème} marché de Noël...

Nous avons été très heureux de pouvoir l'organiser, c'est un bonheur de pouvoir se retrouver dans cette ambiance conviviale de magie de Noël.



Associations / Loisirs



Nous étions ravis de la diversité de nos exposants que nous espérons retrouver l'année prochaine !

Ils nous ont proposé un large choix d'idées de cadeaux pour tous les goûts... Le marché de Noël ne pourrait pas être aussi beau sans exposants qui mettent du cœur dans leurs créations artistiques ou culinaires...

Ils ont su faire le bonheur de beaucoup de visiteurs par leurs idées cadeaux mais aussi par des découvertes culinaires.

Un grand merci à eux pour leur venue, leur gentillesse, leur bonne humeur... c'est grâce à nos fabuleux exposants que notre Marché de Noël est aussi joli et varié.

Malgré le temps, nos exposants en extérieur ont gardé le sourire et leur bonne humeur en proposant

même de jolies décorations en zinc.

Cette année, la pluie s'est invitée...

Samedi, les visiteurs se sont fait rares jusqu'à ce que la pluie se calme pour l'heure du goûter.

Dimanche, nous étions heureux de voir arriver un plus grand nombre de visiteurs... et ça a fait du bien de voir les allées se remplir.

Merci à toutes les personnes qui sont venues découvrir notre Marché malgré la météo très capricieuse.

pendant le week-end et leurs services ont été bien appréciés !

Mais aussi pour leur visite ainsi qu'à leur fils pour la livraison des sandwiches des exposants.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait connaître notre marché de Noël.

Nous remercions vivement les personnes qui nous ont aidé pour l'installation (Julie, Sébastien, Florian, Chloé, John & Alexandre) et le rangement (les mêmes que l'installation avec Agnès, Juliette, Manon, Amélie & Martin) ... ainsi que celles qui ont fait des gâteaux pour garnir



Nous tenions à remercier nos boulangers, Carlos & Marie de La P'tite Marie.

Nous avons pu travailler ensemble

notre buvette (Brenda, Anne-Laure, Amélie & Martin, Estelle)...

Sans tout cet élan, ce week-end n'aurait pas été le même.



Associations / Loisirs



Merci également aux agents communaux, John & Alexandre, qui nous aident dans l'ombre notamment pour l'apport de matériel dans la salle ou le dépannage pour une porte bloquée.

Mais aussi pour toutes ces belles décorations lumineuses qu'ils ont installées pour notre évènement et qui ont été fortement appréciées et félicitées.

Ainsi qu'à Vanessa pour son aide au quotidien.

Mais aussi pour leur visite qui fait plaisir!

Merci au Comité des fêtes de Fresquiennes pour le prêt des tables & des grilles.



Le Club des Loisirs de Fresquiennes
organise

**Une « foire à tout »
Spéciale enfant & puériculture**



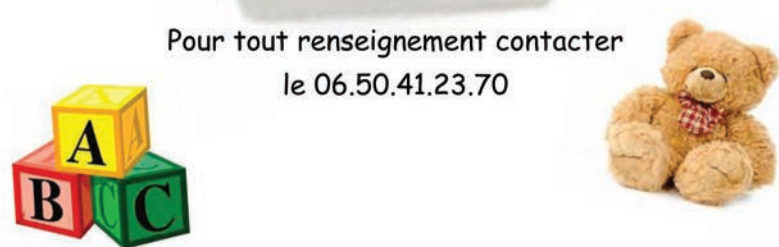
Le dimanche 24 mars 2024
De 9h à 18h

Dans les salles des fêtes

***** Entrée libre *****

Petite buvette sur place
au profit des activités pour les enfants

Pour tout renseignement contacter
le 06.50.41.23.70



Merci aux élus des communes voisines & la Mairie de Fresquiennes qui sont venus nous rendre visite et qui nous ont partagé la publicité du marché!

Avant les vacances, plein de petits virus se promenaient (grippe, gastro, covid...),

Afin de rester prudents et de préserver la santé de tous, notre visite des papis & mamies de Fresquiennes lors de leur repas de Noël n'a pas eu lieu. Nous avons quand même pris le temps de leur réaliser des petits cadeaux pour décorer leurs tables.

Nous les remercions pour les friandises offertes aux enfants.

L'année s'est terminée par la journée du pull moche de Noël...

un peu de fun avant Noël !

Le but de cette journée mondiale du pull de Noël est simple : s'amuser ! Hé voilà... c'est ainsi que nous finissons cette année 2023...

... en espérant faire encore mieux en 2024.



Nos prochains rendez-vous :

- **Vendredi 2 février 2024 :**
Spectacle des activités
- **Dimanche 24 mars 2024 :**
Foire à tout spéciale enfant & puériculture
- **Mardi 25 juin 2024 :**
Spectacle des activités
- **Les ateliers pâtisserie :**
plannig à venir

**Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à nous suivre
sur notre page :**

« club des Loisirs »

Tel : 06.62.77.11.90



Saison 2024/2025 RECRUTEMENT

Catégorie U.7 : Enfants nés en 2018 et 2019

Catégorie U.9 : Enfants nés en 2016 et 2017

Catégorie U.11 : Enfants nés en 2014 et 2015



MATINÉE PORTES OUVERTES U.7, U.9 ET U.11

Samedi 06 Juillet 2024 de 10h00 à 12h00 à FRESQUIENNES

- ✓ Initiation **GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT** au plaisir du foot
- ✓ Présence des éducateurs : Eric, Yves et René
- ✓ **COLLATION OFFERTE PAR LE CLUB**

VENEZ NOMBREUX ET NOMBREUSES...

REPRISE DES ENTRAINEMENTS U.7

Avec Yves, le Mercredi 04 Septembre 2024 de 16h00 à 17h30

REPRISE DES ENTRAINEMENTS U.9 ET U.11

Avec René et Eric, le Mercredi 28 Aout 2024 de 16h00 à 18h00

Avec René et Eric, le Samedi 31 Aout 2024 de 10h00 à 12h00

Avec René et Eric, tous les Mercredis de la saison

(horaires à définir avec les parents)

VENEZ TOUT AUSSI NOMBREUX ET NOMBREUSES...

ADRESSES

Stade municipal Jean-Claude LABARD
Route des Vatis – 76150 SAINT JEAN DU
CARDONNAY

Stade municipal André DUFOUR
Route de Barentin – 76570 FRESQUIENNES

L'US St Jean Fresquiennes est composée cette saison de 50 licenciés et répartie en 4 équipes (1 équipe u7, 2 équipes u9 et une équipe senior matin).



Notre équipe u7 en plateau



Une de nos équipes u9 en plateau



Nos jeunes en sortie pour un match de QRM qui nous avait invité

Si vous souhaitez nous rejoindre, les entraînements ont lieu le mercredi de 16H30 à 18H à Fresquiennes.

Cette année le club organisera son traditionnel tournoi le 1^{er} et 2 juin

CONTACTS

Catégories U.7 : Yves – 06.52.97.47.83

Catégorie U.9 et U.11 : Eric – 06.07.65.13.81

Catégories U.7, U.9 et U.11 :
Nicolas – 07.88.40.69.22

Le R.E.D. 76 : Une nouvelle saison pour la 6^{ème} année, une nouvelle année pour se réinventer !

C'est toujours un vrai plaisir de venir à votre rencontre au travers de l'Echo de Fresquiennes.

Et c'est par ce biais que toute l'équipe du R.E.D. 76 vous souhaite une belle année 2024 !!!! Une année riche de sport, de convivialité, de partage et de valeurs partagées mais avant tout la SANTÉ !

Petite rétrospective depuis la rentrée 2023...

- Création d'un créneau Cardio Boxing le mardi à partir de 15 ans de 18h00-19h00 à Montville
- Changement de créneau pour le cours enfants à Montville : avec le vendredi de 18h00 à 19h00
- Pas d'augmentation de la cotisation annuelle
- Réductions familiales de 10% accordées pour 2 enfants ou parent-enfants
- 22 octobre : Stage Octobre Rose sur la Commune de Montville. 2h où débutants(es) et confirmés(es) se sont prêtés au jeu de la Self-défense, coachés par notre instructeur Anthony
- 16 décembre : Pour fêter la fin d'année, nous avons organisé une soirée Année 80



Et vous me direz : "Quoi de neuf pour 2024 ?"

- **Stage RED TRAINING – les 30 et 31 Mars 2024**, animé par Christian WILMOUTH. Les informations seront disponibles prochainement et nous ne manquerons pas de vous les communiquer sur notre page Facebook.
- **Ouverture d'un créneau Cardio Boxing sur la commune de Montville**, le mardi de 18h à 19h avec Gaëlle, Salle Florian Merrien (Nouvelle salle de l'espace Jean-Loup Chrétien).
- Des cours spécifiques tout au long de l'année : CONTROL WEAR (utilisation du textile), Lethwei (**Lethwei Addiction**), gestion des menaces et attaques à l'arme blanche...
- Et encore des surprises ...



Quelques chiffres :

- 3 formateurs : Anthony et Eric (Section Adultes et Enfants/Ados), Gaëlle (Section Cardio Boxing)
- 42 licenciés
- 3 créneaux hebdomadaires sur Fresquiennes
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville (Enfant/Ados)
- 1 créneau hebdomadaire sur Montville (Cardio Boxing)
- Des sessions de formations pour nos instructeurs. Un moment incontournable pour rester au courant des nouveaux outils de défense actuels. Car notre méthodologie évolue, c'est là tout le sens du R.E.D Training.

D'ailleurs, notre méthodologie RED Training, vous vous en souvenez ?

Une méthodologie adaptée à différents contextes étudiée pour gérer des conflits et des confrontations directes.

La méthode s'articule autour du concept d'entraînement SIA : Simulation, Inconfort, Adaptation.

Cette méthodologie d'apprentissage, nous la mettons en application en respectant la charte morale de l'enseignement R.E.D. Training :

- Toujours traiter avec RESPECT nos élèves et partenaires,
- Toujours combattre avec COURAGE quel que soit les difficultés rencontrées,
- Faire preuve d'HUMILITÉ dans la réussite,
- Toujours chercher la REMISE EN QUESTION pour progresser dans ma pratique et mon enseignement,
- Garantir à tous nos élèves la crédibilité technique, la qualité pédagogique et la sécurité dans la pratique,
- Être fidèle à la devise "Entre être ou paraître, nous avons choisi,



Et comme toujours : Notre force, nous la puisons dans l'implication et la motivation de nos adhérents. Ils donnent l'essence à notre volonté d'être toujours au plus proche de leur réalité.

Sportivement,
Anthony DUFRESNE
Président

Suivez-nous aussi sur <https://www.facebook.com/kmfselfdefense76/> pour connaître l'actualité ou laissez-nous un message à kmfselfdefense76@gmail.com

Des nouvelles d'Eric Lejeune, champion de pompes ayant choisi Fresquiennes pour son nouveau record de Décembre 2023 !

Je tenais tout d'abord à renouveler mes remerciements à M. Le Maire pour la mise à disposition de la salle ainsi que sa contribution en qualité de témoin indépendant dans le cadre des événements records du monde.

Je me présente : Eric Lejeune 49 ans natif de Berck et habitant du Tréport.

Je pratique la discipline des pompes depuis l'âge de 9 ans et en compétition depuis 2016 avec un premier titre mondial au Guinness book en 2020.

A partir de cette date de 2020 les records se sont enchaînés...

Le dernier en date organisé à la salle communale de Fresquiennes le 7 décembre 2023 en présence de M. Le Maire est le record du nombre maximum de "pompes diamants" en 1 minute avec un sac de 40 lb sur le dos (18kg).

Cette variante de pompe implique notamment une position plus serrée des mains (position diamant)

qui met davantage à contribution le muscle triceps.

La précédente performance était de 65 pompes en 1 minute et a été réalisée par un champion Égyptien alors détenteur du titre.

Le nouvel enregistrement au Guinness des Records est de 67 pompes en 1 minute !

6 mois d'entraînement ont été nécessaires pour réaliser cette prouesse et parfaire au mieux la technique.

Ces exploits demandent beaucoup de travail de préparation mental et sportifs à raison de 1h à 1h30 par jour.

Chacun de mes entraînements est également filmé.

Ceci me permet de revisionner le mouvement et ainsi vérifier si la forme est conforme aux directives du Guinness des Records.

Cette tentative valide une entrée au Guinness Book pour la 13ème fois !

Le palmarès reste à ce jour inégalé en France dans la discipline.

Un 14^{ème} record du monde est en maturation : il pourrait s'agir d'une variante du mouvement actuel mais je n'exclus pas également de tenter un record sur 1 heure...



Anciens combattants

Mes amis, grâce à vous cette année 2023 nous avons respecté tous les conflits.



La cérémonie du 11 Novembre



L'association des Anciens Combattants de Fresquiennes a célébré la cérémonie du 11 novembre 2023.



Le président de l'UNC, Monsieur Jean Pierre Vilain et Monsieur le Maire Nicolas Octau, les adjoints au maire, le porte-drapeau Monsieur Jean Claude Douillet les conseillers Municipaux et des participants de tous âges ainsi que les enfants de l'école de Fresquiennes accompagnés de leur enseignante se sont réunis au pied du monument aux morts. Appel aux morts pour la France, dépôt de gerbe par

Monsieur le Maire, allocutions et une minute de silence en hommage aux anciens combattants. Ensuite nous avons chanté la Marseillaise tous ensemble accompagnés des enfants de l'école. Nous avons pris le verre de l'amitié offert par la municipalité dans la salle polyvalente.

Bien sûr la cérémonie s'est passée dans la joie et la bonne humeur et c'est clôturé par le banquet, nous étions 50 participants.

La cérémonie du 5 décembre

Réunis en petit groupe le Président Monsieur Jean Pierre Vilain, l'adjointe au Maire Madame Bernadette Vives, l'adjoint Monsieur Étienne Leclerc, Monsieur Michel Alexandre et le porte-drapeau Monsieur Dominique Moutier. Je vous remercie d'avoir participé à l'hommage aux morts d'AFN. Cette année il faut dire que des amis nous ont quitté Monsieur Jean Niel, Monsieur Maurice Niel, et notre porte drapeau Monsieur René Pons. La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Mes Amis, chers adhérents, je ne manquerai pas de vous tenir informé des activités de l'association.

Je vous souhaite une bonne année 2024.

Le Président des Anciens Combattants,
Jean-Pierre VILAIN

Pour tout renseignement concernant l'Association des Anciens Combattants, vous pouvez contacter :
Monsieur Jean-Pierre VILAIN au 02 35 32 53 87
110 route du Houlme - 76570 FRESQUIENNES
Monsieur Michel ALEXANDRE 02 35 32 53 88
341 chemin du Château - 76570 FRESQUIENNES

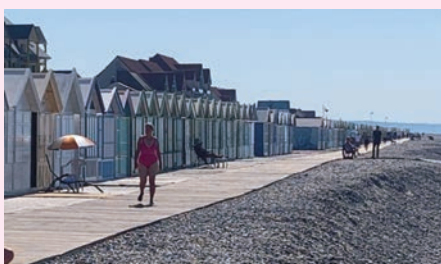


Club des anciens

Au nom du Club des Anciens, je vous souhaite une très belle Année 2024 : recevez nos vœux de bonheur, santé et réussite pour Vous et Vos Proches, que l'année qui commence soit pleine de joie et d'amitié !

Une année bien remplie pour notre Club car le nombre de participants augmente chaque 3e Jeudi du mois afin de se retrouver avec plaisir de 14h à 18h (dans la salle du Foyer).

Après les vacances, le **Voyage du jeudi 7 septembre 2023** a été un succès : 45 personnes ont apprécié cette sortie dans la Baie de Somme !



Le matin, le petit train à vapeur du Crotoy nous a rappelé des souvenirs, puis un superbe repas nous a été servi dans un beau cadre. Ensuite, temps libre en bord de mer de Cayeux-sur-Mer où nous avons pu admirer les 481 cabines de plages bien alignées et colorées sur environ deux kilomètres de promenade. Ceci en attendant l'heure d'embarquer sur un bateau du port de Saint-Valéry-sur-Somme pour une découverte de la Baie où nous avons eu la chance de voir quelques phoques. Le tout sous un soleil magnifique et c'est vers 20h30 que nous nous sommes quittés ravis de cette journée.

Le jeudi 16 novembre, 36 personnes ont mené un combat acharné pour notre **Concours de Dominos** interne dans une bonne ambiance, chacun est reparti avec un petit lot.



Puis le **jeudi 14 décembre**, un moment très attendu pour notre **Repas de Fin d'Année**. 75 personnes étaient présentes sous la présidence de Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, et ses Adjoints et Conseillers Municipaux, ainsi que de Madame Agnès LARGILLET, Conseillère Départementale. Monsieur le Député, Gérard LESEUL, nous a rendu visite et Monsieur Guillaume COUTEY s'était fait excuser étant déjà invité dans un autre repas d'Anciens.

Nous avons eu une pensée pour nos amis qui nous ont quittés et pour nos malades qui n'ont pas eu la chance de se joindre à nous.

J'ai salué et souhaité la bienvenue à 5 personnes qui sont venues agrandir notre Club. J'en suis sûre, d'autres viendront : nous les accueillerons avec plaisir.



J'ai eu l'honneur de présenter nos Doyens :

- **Madame BRARD Odile, 91 ans**
- **Monsieur ROUTIER Michel, 85 ans**

Après avoir reçu fleurs et cadeaux, tous les deux ont été fortement applaudis.

C'est devenu maintenant une tradition (fort agréable) : un échange de petits cadeaux et de bonbons a bien eu lieu avec les petiots de la Garderie. Merci aux Enfants et à Gwenaëlle !

Cette journée s'est déroulée dans une superbe ambiance avec un très bon repas et un DJ sympa ! Mais elle est passée bien trop vite car c'est un réel plaisir de se retrouver ainsi tous

Nos anciens



les ans. Après quelques pas de danse, c'est à regret que nous nous sommes quittés, rendez-vous était pris pour le 21 décembre, dernier Jeudi de l'année.

Merci à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention allouée en 2023.

Merci à tous pour votre générosité lors de notre loterie.

Merci à nos généreux donateurs

Et merci à vous fidèles adhérents et à mon équipe qui me donne un sacré coup de main, toujours dans la bonne humeur !

Il y a nos joies mais aussi nos peines...

• **Jacqueline LEMERCIER**, notre Doyenne, nous a quittés le 11 septembre 2023 après avoir fêté ses 100 ans le 9 juin 2023. D'une extrême gentillesse, elle était un pilier de notre Club : elle restera notre Mamie au grand cœur, fidèle de notre Club depuis de nombreuses années.

• **Jean-René PONCE** nous a quitté le 17 septembre 2023 : très discret, fidèle à notre Club, il aimait participer à nos manifestations.

Le Club des Anciens
renouvelle à leurs familles
ses plus sincères condoléances.
Nous ne les oublierons pas.

**Pour tout renseignement concernant
l'Association du Club des Anciens,
vous pouvez contacter :**

Madame Jacqueline ALEXANDRE
(06 12 35 31 67)

Madame Dominique LEFRANÇOIS
(02 35 32 53 83)

L'APE
Association des parents
d'élèves de
FRESQUIENNES

Bonne année
2024

L'APE vous souhaite une très belle année 2024 !

Petit récapitulatif en textes et en images de notre année 2023.

En 2023, nous avons organisé un après-midi jeux de société, une kermesse sur le thème de la piraterie, une vente de végétaux et décorations, un concours de dessins d'halloween avec remise de prix à tous nos jeunes artistes, un loto, animé par Vincent, notre marchand de fruits et légumes, un apéritif de Noël avec la distribution des calendriers de l'avent à tous les enfants de l'école des marronniers de FRESQUIENNES.



Kermesse des pirates



Concours
dessins halloween



Boulangerie-Pâtisserie

La P'Tite Marie

178 rue du centre 76570 Fresquiennes
Tel. 02/76/61/41/62

Lundi au vendredi
6h30/13h30-15h30/19h30

Samedi 7h/13h30-15h30/19h30
Dimanche 7h/13h



CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

de l'APE de l'école des marronniers de FRESQUIENNES

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 9	1 10	1 11	1 12	1 1	1 2	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7
2 9	2 10	2 11	2 12	2 1	2 2	2 3	2 4	2 5	2 6	2 7
3 9	3 10	3 11	3 12	3 1	3 2	3 3	3 4	3 5	3 6	3 7
4 9	4 10	4 11	4 12	4 1	4 2	4 3	4 4	4 5	4 6	4 7
5 9	5 10	5 11	5 12	5 1	5 2	5 3	5 4	5 5	5 6	5 7
6 9	6 10	6 11	6 12	6 1	6 2	6 3	6 4	6 5	6 6	6 7
7 9	7 10	7 11	7 12	7 1	7 2	7 3	7 4	7 5	7 6	7 7
8 9	8 10	8 11	8 12	8 1	8 2	8 3	8 4	8 5	8 6	8 7
9 9	9 10	9 11	9 12	9 1	9 2	9 3	9 4	9 5	9 6	9 7
10 9	10 10	10 11	10 12	10 1	10 2	10 3	10 4	10 5	10 6	10 7
11 9	11 10	11 11	11 12	11 1	11 2	11 3	11 4	11 5	11 6	11 7
12 9	12 10	12 11	12 12	12 1	12 2	12 3	12 4	12 5	12 6	12 7
13 9	13 10	13 11	13 12	13 1	13 2	13 3	13 4	13 5	13 6	13 7
14 9	14 10	14 11	14 12	14 1	14 2	14 3	14 4	14 5	14 6	14 7
15 9	15 10	15 11	15 12	15 1	15 2	15 3	15 4	15 5	15 6	15 7
16 9	16 10	16 11	16 12	16 1	16 2	16 3	16 4	16 5	16 6	16 7
17 9	17 10	17 11	17 12	17 1	17 2	17 3	17 4	17 5	17 6	17 7
18 9	18 10	18 11	18 12	18 1	18 2	18 3	18 4	18 5	18 6	18 7
19 9	19 10	19 11	19 12	19 1	19 2	19 3	19 4	19 5	19 6	19 7
20 9	20 10	20 11	20 12	20 1	20 2	20 3	20 4	20 5	20 6	20 7
21 9	21 10	21 11	21 12	21 1	21 2	21 3	21 4	21 5	21 6	21 7
22 9	22 10	22 11	22 12	22 1	22 2	22 3	22 4	22 5	22 6	22 7
23 9	23 10	23 11	23 12	23 1	23 2	23 3	23 4	23 5	23 6	23 7
24 9	24 10	24 11	24 12	24 1	24 2	24 3	24 4	24 5	24 6	24 7
25 9	25 10	25 11	25 12	25 1	25 2	25 3	25 4	25 5	25 6	25 7
26 9	26 10	26 11	26 12	26 1	26 2	26 3	26 4	26 5	26 6	26 7
27 9	27 10	27 11	27 12	27 1	27 2	27 3	27 4	27 5	27 6	27 7
28 9	28 10	28 11	28 12	28 1	28 2	28 3	28 4	28 5	28 6	28 7
29 9	29 10	29 11	29 12	29 1	29 2	29 3	29 4	29 5	29 6	29 7
30 9	30 10	30 11	30 12	30 1	30 2	30 3	30 4	30 5	30 6	30 7
1 10	1 11	1 12	1 1	1 2	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8
2 10	2 11	2 12	2 1	2 2	2 3	2 4	2 5	2 6	2 7	2 8
3 10	3 11	3 12	3 1	3 2	3 3	3 4	3 5	3 6	3 7	3 8
4 10	4 11	4 12	4 1	4 2	4 3	4 4	4 5	4 6	4 7	4 8
5 10	5 11	5 12	5 1	5 2	5 3	5 4	5 5	5 6	5 7	5 8
6 10	6 11	6 12	6 1	6 2	6 3	6 4	6 5	6 6	6 7	6 8
7 10	7 11	7 12	7 1	7 2	7 3	7 4	7 5	7 6	7 7	7 8
8 10	8 11	8 12	8 1	8 2	8 3	8 4	8 5	8 6	8 7	8 8

Nous avons prévu le dimanche 4 février, un moment convivial autour des jeux de société. Cet évènement est ouvert à tous. Un goûter sera offert !

Pour Pâques, une chasse aux oeufs sera organisée pour les enfants de l'école.
Nous vous donnerons plus de détails le moment venu.

Et tous à vos agendas, pour noter notre grand rendez-vous de l'année 2024 :

le samedi 22 juin :
LA KERMESSE de l'école des marronniers :
« LES J.O. DES ANIMAUX »

Une nouvelle année, de nouveaux projets



INFOS GENERALES

Adresse mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

Site internet : mairiedefresquiennes.fr

Canton Notre Dame de Bondeville

Arrondissement : Rouen

Département de la Seine Maritime

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :

- Lundi & Vendredi De 9 h. à 11 h. 30
- Mardi & Jeudi De 15 h. à 18 h. 30

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mairie	02.35.32.51.92
Ecole Fresquiennes	02.35.32.18.49
Poste	36.31
Gendarmerie Pavilly	02.35.91.20.19
Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Hôp. Charles Nicolle.....	02.32.88.89.90
Centre des Finances Publiques de Montville	02.35.33.71.62
Syndicat d'eau	02.35.32.18.89
Préfecture Rouen.....	02.32.76.55.00
CROIX Rouge Pavilly (aide à domicile)	02.32.94.08.89
Centre Médico-Social de Pavilly.....	02.32.94.99.77
Père Aimé-Rémi MPUTU AMBA	02.35.91.02.51

PERMANENCES

- **Nicolas OCTAU, Maire**
Mardi de 16 heures à 18 heures 30
- **Etienne LECLERC, Maire-Adjoint
aux Finances, à l'Urbanisme et aux Sports**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Bernadette VIVES, Maire-Adjoint
aux Affaires Scolaires, à l'Action Sociale et à la
Solidarité, à la Communication, à la Vie
Associative et aux Personnes âgées.**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Denis LEGRAND, Maire-Adjoint
aux travaux, à la Voirie et à l'Environnement**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)

Afin de vous aider à gérer au mieux la garde de vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

Personnes vulnérables

La commune de Fresquiennes a réalisé son plan communal de sauvegarde :

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La Mairie tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en contactant la mairie au 02 35 32 51 92

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).